

DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE  
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021

DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL DE  
L'ÉCONOMIE FRANÇAISE  
ET COMMERCE  
EXTÉRIEUR



**MINISTRE CHEF DE FILE**  
MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 modifié par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019, complété par l'article 169 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009, par l'article 137 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7 de la loi n° 2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, par l'article 159 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, par l'article 160 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

Sont institués 19 documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : aménagement du territoire, défense et sécurité nationale, développement international de l'économie française et commerce extérieur, inclusion sociale, justice des mineurs, lutte contre l'évasion fiscale et la fraude en matière d'impositions de toutes natures et de cotisations sociales, outre-mer, politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives, politique du tourisme, politique en faveur de la jeunesse, politique française de l'immigration et de l'intégration, politique française en faveur du développement, politique immobilière de l'État, politique maritime de la France, prévention de la délinquance et de la radicalisation, sécurité civile, sécurité routière, ville.

Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

■ Une **présentation stratégique de la politique transversale**. Cette partie du document expose les objectifs de la politique transversale et les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre dans le cadre interministériel. Outre le rappel des programmes budgétaires qui concourent à la politique transversale, sont détaillés les **axes de la politique**, ses **objectifs**, les **indicateurs de performance** retenus et leurs valeurs associées. S'agissant des politiques transversales territorialisées (par exemple : Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de façon à présenter les données relatives au territoire considéré.

■ Une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale** pour l'année à venir 2021, l'année en cours (LFI + LFRs 2020) et l'année précédente (exécution 2019), y compris en matière de dépenses fiscales et de prélèvements sur recettes, le cas échéant.

■ Une présentation de la manière dont chaque **programme budgétaire** participe, au travers de ses différents **dispositifs**, à la politique transversale.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Les prélèvements sur recettes sont présentés de manière à s'additionner aux CP.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Liste des programmes concourant à la politique transversale	8
Présentation stratégique de la politique transversale	9
AXE 1 : Améliorer et soutenir le développement des entreprises à l'international	19
Objectifs concourant à la politique transversale de cet axe	19
Présentation des crédits par programme	25
Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale	25
Présentation des programmes concourant à la politique transversale	26



# LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Développement international de l'économie française et commerce extérieur

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

---

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### LISTE DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
P185 – <a href="#">Diplomatie culturelle et d'influence</a> Action extérieure de l'État	Michel MIRAILLET <i>Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international</i>
P151 – <a href="#">Français à l'étranger et affaires consulaires</a> Action extérieure de l'État	Laurence HAGUENAUER <i>Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)</i>
P110 – <a href="#">Aide économique et financière au développement</a> Aide publique au développement	Odile RENAUD-BASSO <i>Directrice générale du Trésor</i>
P134 – <a href="#">Développement des entreprises et régulations</a> Économie	Marie-Anne BARBAT-LAYANI <i>Secrétaire générale</i>
P305 – <a href="#">Stratégies économiques</a> Économie	Odile RENAUD-BASSO <i>Directrice générale du Trésor</i>
P114 – <a href="#">Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)</a> Engagements financiers de l'État	Odile RENAUD-BASSO <i>Directrice générale du Trésor</i>
P851 – <a href="#">Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</a> Prêts à des États étrangers	Odile RENAUD-BASSO <i>Directrice générale du Trésor</i>
P302 – <a href="#">Facilitation et sécurisation des échanges</a> Gestion des finances publiques	Isabelle BRAUN-LEMAIRE <i>Directrice générale des douanes et droits indirects</i>
P144 – <a href="#">Environnement et prospective de la politique de défense</a> Défense	Alice GUITTON <i>Directrice générale des relations internationales et de la stratégie</i>
P219 – <a href="#">Sport</a> Sport, jeunesse et vie associative	Gilles QUENEHERVE <i>Directeur des sports</i>
P112 – <a href="#">Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</a> Cohésion des territoires	Stanislas BOURRON <i>Directeur général des collectivités locales</i>
P146 – <a href="#">Équipement des forces</a> Défense	Général d'armée François LECOINTRE / Joël BARRE <i>Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement</i>



## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le développement international des entreprises, le soutien au commerce extérieur et l'attractivité économique de notre territoire sont des priorités du Gouvernement, dont l'importance s'est accrue dans le contexte de crise du covid-19 et de ses conséquences sur l'économie mondiale, européenne et française. Les deux principaux ministères contributeurs sont celui de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et celui de l'économie, des finances et de la relance (MEFR). La nomination d'un ministre délégué au commerce extérieur et à l'attractivité, rattaché au MEAE, montre l'importance attachée à ces sujets. Aux termes du décret n° 2020-964 du 31 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, le ministre délégué « traite, par délégation du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, les questions relatives au commerce extérieur et à l'attractivité ». Les ministères concernés concourent conjointement à ces priorités *via* plusieurs programmes budgétaires et des équipes dédiées, complémentaires sur leurs compétences et approches.

Le MEAE y contribue pour sa part au titre de sa fonction de pilotage global de la politique extérieure de la France, de défense et de promotion de son image et de son attractivité générale à l'international, de son rôle de coordination interministérielle de l'action extérieure de l'État, de sa compétence en matière de commerce extérieur, d'attractivité et de tourisme. Il est à ce titre chargé de l'élaboration du présent document de politique transversale pour le développement international des entreprises et le soutien au commerce extérieur. Le MEFR mobilise quant à lui sa compétence en matière de politique macroéconomique, de compétitivité et d'attractivité économique (en lien avec le MEAE), de politique industrielle et sectorielle, de politique commerciale (menée par la Commission européenne) et financière internationale, ainsi que ses instruments de financement et d'accompagnement des entreprises. Il est en outre, en vertu du décret n° 2020-871 du 15 juillet 2020, chargé de la mise en œuvre du plan de relance destiné au redressement de l'économie française à la suite de l'épidémie de la covid-19, qui inclut un volet de soutien à l'export élaboré conjointement par les deux administrations.

Le MEAE s'appuie, pour l'exercice de la politique de soutien au commerce extérieur, notamment sur la direction de la diplomatie économique de la direction générale de la mondialisation (DGM/DE), et ses directions géographiques. La direction générale du Trésor (DG Trésor) et la direction générale des entreprises (DGE) sont, pour le MEFR, les principales directions concernées. Dans les postes à l'étranger, les ambassadeurs, qui ont des objectifs précis en matière de diplomatie économique dans le cadre de leurs plans d'action, s'appuient sur l'ensemble des services compétents (services économiques relevant de la direction générale du Trésor, chancelleries diplomatiques et services de presse, opérateurs, services de coopération culturelle et scientifique, etc.)

Trois priorités ont plus particulièrement été assignées à la politique transversale « Développement international de l'économie et commerce extérieur » : (1) **soutenir les entreprises françaises à l'export**, (2) **promouvoir l'attractivité du territoire** et (3) **faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française**.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire. Les conséquences économiques sont profondes et durables, notamment pour les exportateurs français : nos exportations de biens sont ainsi en baisse de 21,5 % par rapport au 1er semestre 2019, soit un repli supérieur à celui enregistré au premier semestre 2009, au plus fort de la crise financière (-20,8 %), certains secteurs étant particulièrement touchés (aéronautique, automobile). Le Gouvernement, les régions, les administrations et l'ensemble des opérateurs et partenaires se sont mobilisés afin d'apporter une réponse à l'urgence de la crise : veille et analyse de son impact, par secteur, par géographie ; concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin d'en limiter les effets, identification et mise en place des outils de soutien adaptés ; concertation sur les modalités de sortie de crise et de préparation du plan de relance.

### 1. Soutien des entreprises françaises dans leurs démarches à l'export et d'implantation à l'étranger

- 1 **Le dispositif de soutien public aux entreprises françaises à l'export, annoncé par le Premier ministre le 23 février 2018 à Roubaix, est désormais opérationnel et a fait preuve de son efficacité durant la crise.**
  - **Un dispositif d'accompagnement des entreprises simplifié et renforcé qui a su répondre à l'urgence de la crise sanitaire et économique.**

La réforme du dispositif de soutien public à l'export a été présentée par le Premier ministre à Roubaix, le 23 février 2018. Elle a pour objectif de rendre l'accompagnement de nos entreprises à l'export plus simple et plus accessible, notamment pour les PME-ETI qui ont vocation à exporter, en intégrant les territoires et les stratégies d'internationalisation définies par chaque région.

Cette réforme ambitieuse s'appuie sur la coopération de l'ensemble des acteurs publics et privés au sein d'un nouveau dispositif unifié, complet et lisible, la « Team France Export ».

La stratégie du Gouvernement est articulée autour de trois axes : mieux accompagner, mieux financer et mieux former à l'international.

Aujourd'hui, toutes les mesures de cette stratégie sont mises en œuvre et les premiers résultats sont prometteurs : le nombre d'entreprises exportatrices a atteint 129 000 fin 2019, contre 123 814 en 2017, une progression qui risque toutefois d'être impactée par la crise et ses conséquences.

**En matière d'accompagnement des entreprises à l'export, la « Team France Export » est en place dans toutes les régions métropolitaines** et poursuit son déploiement Outre-Mer (Mayotte et la Réunion l'ont déjà formellement rejointe) avec la mise en place de guichets uniques qui rassemblent, sous l'égide des régions, Business France, les Chambres de commerce et d'industrie et Bpifrance. Des équipes conjointes, composées de 235 conseillers internationaux, réparties sur l'ensemble du territoire national, sont en place pour détecter et préparer les entreprises à l'international. Elles s'appuient notamment sur des outils numériques innovants déployés en 2019 : une plateforme des solutions afin de faciliter l'accès des PME aux propositions d'accompagnement offertes dans chaque région (<https://www.teamfrance-export.fr>) et un nouveau logiciel de gestion de la relation client (CRM) permettant aux acteurs de la Team France Export d'assurer un suivi des entreprises tout au long de leur parcours à l'export est désormais déployé sur l'ensemble du territoire. Pour accompagner ce partenariat État-Régions, la place des régions dans la gouvernance de Business France a été renforcée (3 administrateurs représentant les régions siègent ainsi au conseil d'administration).

**À l'étranger**, le nouveau dispositif de soutien aux entreprises s'appuie sur la mise en place de partenariats entre acteurs publics et acteurs privés pour valoriser les solutions d'accompagnement existantes et aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés : des concessions de service public et des marchés publics de services sont mis en place dans neuf pays à titre d'expérimentation. Le référencement d'acteurs privés « Partenaires Team France export » enrichit ce réseau à l'étranger pour accompagner les PME sur davantage de géographies et leur fournir de nouveaux services. Grâce à ces nouveaux partenariats, nés de l'impulsion du Gouvernement et pilotés par son opérateur Business France, nos entreprises peuvent désormais compter sur un accompagnement de qualité sur tous les marchés porteurs. D'ici 2022, la Team France Export accompagnera les PME et ETI dans plus de 100 pays.

**Business France a mis en place des indicateurs** pour mesurer la performance de ce nouveau dispositif : ainsi, 732 nouvelles PME exportatrices ont été accompagnées en 2019 par la TFE. La croissance du chiffre d'affaires export a été deux fois plus rapide pour les entreprises accompagnées par la TFE que pour celles qui ne le sont pas. En moyenne, les PME accompagnées déclarent réaliser un chiffre d'affaires export additionnel de 274 K€ et créent ou envisagent de créer 1,5 emploi.

**En matière de financements**, depuis les annonces faites à Roubaix en février 2018, de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer les entreprises françaises et les rendre plus aptes à l'internationalisation. La palette d'outils de soutien financier aux exportations a été repensée, adaptée et renforcée. L'assurance-prospection a été réformée ; elle est désormais plus simple et plus attractive. En un an, le nombre d'assurances prospection a ainsi augmenté de 17%. La garantie de change a été étendue à de nouvelles devises et de nouvelles garanties ont été instituées pour couvrir de nouvelles failles de marché ; c'est le cas de la garantie des projets stratégiques, mise en œuvre en décembre 2018, et de la garantie aux filiales locales.

- **Le Gouvernement, les services de l'État, la Team France Export et l'ensemble des partenaires de l'export se sont mobilisés afin de pouvoir répondre à la crise, limiter son impact sur nos entreprises et préparer la relance.**

**Les entreprises exportatrices bénéficient des mesures du plan de soutien mis en place par le Gouvernement afin de répondre à l'urgence** et de les aider à faire face à leurs charges en période d'inactivité et à leurs problèmes de trésorerie (chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, report de charges, etc.).

**L'export a été particulièrement touché par la crise actuelle.** C'est la raison pour laquelle **les ministres** de l'Europe et des affaires étrangères et celui de l'économie, des finances et de la relance **ont tenus entre mars et avril, trois Conseils Stratégiques de l'Export (CSE)**. Ces réunions ont permis d'échanger avec les partenaires et professionnels de l'export, de répondre aux principaux besoins et préoccupations, tout en réfléchissant à la sortie de crise et au plan de relance.

Des mesures spécifiques pour l'export ont été adoptées dès avril 2020 :

- Pour sécuriser la trésorerie des entreprises exportatrices, l'octroi des garanties de l'État pour les cautions et les préfinancements de projets export a été renforcé. Les quotités garanties ont été relevées à 90 % pour les PME-ETI. La durée de validité des accords de garantie des préfinancements a été prolongée de 4 à 6 mois ;
- Pour aider à la prospection des marchés internationaux, les assurances-prospection en cours d'exécution ont été prolongées d'un an ;
- Une capacité de 5 Md€ a été apportée à l'assurance-crédit export de court terme grâce à l'élargissement du dispositif de réassurance publique Cap France Export, dont la couverture a été étendue à tous les pays.
- Les opérateurs de la Team France Export, en partenariat avec les régions et les conseillers du commerce extérieur ont mis gratuitement en place une veille et une information permanente des entreprises sur l'évolution des différents marchés internationaux et ont développé une nouvelle offre d'accompagnement (digitale notamment).

Enfin, des mesures sectorielles ont permis d'accompagner certains des secteurs industriels les plus touchés comme l'aéronautique et la construction navale. A court terme, la France et ses partenaires européens ont proposé en avril 2020 un moratoire de 12 mois sur le remboursement des crédits acheteurs finançant les exportations de ces deux secteurs. Ces moratoires s'accompagnent d'engagements sur le maintien des commandes aux exportateurs français et sur la transparence environnementale.

Afin de travailler à l'élaboration de recommandations destinées à préserver l'appareil exportateur pendant la crise sanitaire et à contribuer au volet export du plan de relance, **un groupe informel (Solex, solutions pour l'export) s'est constitué de mars à mai 2020**, avec l'apport de Business France, de CCI et CCI-FI, du Medef/Medef International, de BPI France, des OSCI/Fabrique de l'exportation, de ICC France et de ECTI.

**Un volet export a été intégré dans le plan de relance national présenté le 3 septembre 2020 en conseil des ministres.** Ce plan export comporte des outils et des financements spécifiquement dédiés aux entreprises exportatrices, notamment les PME-ETI, dans le but de renforcer les entreprises françaises à l'international sur la phase de rebond après avoir soutenu leur trésorerie par les mesures d'urgence.

- **Renforcer l'offre de financement faite aux entreprises, et notamment aux PME/ETI.**

Depuis 2017, le MEFR/DG Trésor a considérablement réformé son dispositif de soutien financier public à l'export, à la fois en créant un nouvel opérateur, Bpifrance Assurance Export, rattaché au groupe Bpifrance, et en transformant sa gamme de leviers financiers avec deux objectifs majeurs : renforcer le soutien accordé aux PME qui veulent s'internationaliser et répondre à la vive concurrence exercée par les dispositifs de financement étrangers.

Cette récente période de transformation du dispositif de soutien financier public à l'export a d'abord été marquée par le transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des garanties publiques de Coface à Bpifrance Assurance Export. Ce transfert a consacré la banque publique Bpifrance comme point d'entrée unique des entreprises, en proposant un continuum de solutions couvrant toutes les phases du développement d'une entreprise. Il a aussi permis d'accroître la diffusion des outils de soutien financier à l'export auprès des PME, en profitant du réseau territorial d'agences de Bpifrance.

Pour répondre à la concurrence internationale, le Premier ministre a ensuite souhaité, dans le cadre de son plan en faveur de la conquête de l'international, annoncé à Roubaix, le 23 février 2018, transformer la gamme des solutions financières publiques.

L'Assurance prospection a été modernisée et simplifiée. La nouvelle version de cet outil, qui assurait déjà près de 11 000 bénéficiaires contre le risque d'échec de leurs démarches de prospection à l'international, est distribuée depuis le mois de mai 2018. Cette nouvelle Assurance prospection s'est révélée être plus attractive puisque dès 2018, le nombre de polices distribuées a augmenté de 17 %. En outre, un « Pass Export » a été créé, afin de fluidifier les demandes d'assurance-crédit des exportateurs récurrents. Il prend la forme d'un partenariat de confiance sur-mesure

négoциé entre l'État et un exportateur pour une durée de trois à cinq ans. Par ailleurs, il introduit un allègement des procédures de demande de garanties, en passant d'un contrôle préalable contrat par contrat du contenu français exporté à une analyse globale de l'intérêt industriel que représente l'exportateur pour l'économie française.

En parallèle de la modernisation de l'Assurance prospection et de la nouvelle modalité de distribution de l'assurance-crédit export que représente le Pass Export, trois nouvelles garanties ont été créées afin de couvrir certaines catégories d'opérations à l'international de plus en plus fréquentes et pour lesquelles aucune couverture publique n'existait.

La Garantie des projets stratégiques (GPS) permet dorénavant de couvrir des projets d'intérêt stratégique pour l'économie française à l'étranger, même en l'absence de part française sous-jacente. La garantie aux filiales locales couvre des filiales françaises à l'étranger, lorsque l'existence de celles-ci est une condition de droit ou de fait pour remporter un appel d'offre. Enfin, Cap Franceexport, dispositif de réassurance entre Bpifrance Assurance Export et quatre assureurs privés partenaires, permet de couvrir le financement de court terme (moins de deux ans) d'exportations vers 17 États à destination desquels une défaillance du marché assurantiel privé a été constatée.

Ces réformes, entreprises en 2017 et 2018, commencent à porter leurs fruits. En effet, entre 2016 et 2018, sur les volumes financiers annuels couverts, la part concernant des projets de PME et ETI a déjà crû de 32 %.

La banque publique SFIL (Société de financement local) intervient également à présent à l'export en refinançant le secteur bancaire, ce qui permet un meilleur financement des grands projets de nos exportateurs, par exemple en matière nucléaire ou dans le secteur naval. La SFIL pourra bientôt aussi intervenir dans le refinancement de grands projets couverts dans le cadre de la Garantie des projets stratégiques (GPS).

Enfin, les Prêts du Trésor et le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) permettent le financement direct de la part de l'État de projets d'export. Les prêts du Trésor interviennent en subsidiarité par rapport aux autres financements (notamment privés), mais restent nécessaires lorsque le caractère souverain du financement – et le portage politique associé – s'avère déterminant dans la négociation d'un grand contrat à l'export. Ils sont de deux types :

- le prêt du Trésor concessionnel, outil traditionnel d'aide liée, consiste à financer, avec 35 % d'élément-don (comptabilisés au titre de l'aide publique au développement française), la réalisation de projets d'infrastructures à forte visibilité dans des pays en développement ;
- le prêt du Trésor non concessionnel, dit « prêt direct », répond à la fois aux besoins des exportateurs (financement sans marge bancaire) et à une exigence d'économies à long terme (pas d'élément-don) pour le budget de l'État.

Ces prêts ont permis de remporter de nombreux projets importants pour l'offre française face à la concurrence étrangère (qui est souvent accompagnée de financements comparables).

Le FASEP, lui, est un instrument d'aide liée permettant principalement de financer par don des études techniques en amont de projets d'infrastructures ou des démonstrateurs industriels. Cet instrument a une double vocation :

- d'une part, il s'inscrit dans la politique française d'aide publique au développement, en aidant les pays bénéficiaires à concevoir les investissements critiques pour leur développement ;
- d'autre part, il favorise les entreprises françaises en les aidant à acquérir des références sur les marchés émergents. En préconisant des « solutions à la française », l'objectif principal est de positionner favorablement les industriels pour la réalisation du projet aval.

A noter que le nombre de projets financés par le FASEP est en nette hausse depuis 2017, étant donné l'attractivité de l'outil pour l'offre française. Par ailleurs, des appels d'offres sur des thématiques précises ont été organisés en 2019 et 2020 (en cours), ce qui a permis d'améliorer la visibilité de l'outil. Une enveloppe de 30 M€ (en AE) est prévue dans le projet de loi de finances pour 2021 pour le FASEP sur la mission « Plan de relance ».

Pour résumer, le gouvernement a revu, modernisé, complété tout l'éventail de financements à l'export ces dernières années, avec toujours à l'esprit le souci d'en faciliter l'usage par les exportateurs, notamment les plus petits d'entre eux. Il est aujourd'hui reconnu par les entreprises comme l'un des plus complets au monde et les fédérations professionnelles ont manifesté leur satisfaction sur les dernières réformes annoncées.

## 1.2 En parallèle de ces réformes d'envergure, et dans le contexte de la crise sanitaire et économique, l'ensemble des services mobilisés poursuivent leurs efforts en matière de soutien aux dossiers de diplomatie économique, contrats et filières.

Les ambassades et leurs services économiques ont été activement impliqués dans l'appui aux contrats portés par des entreprises françaises à l'étranger. Le MEAE estime, en 2019[1], à 222 le nombre de contrats pour lesquels l'implication de nos ambassades a été significative[2]. Les actions de diplomatie économique ont également permis de réaliser 684 changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une implication du poste[3].

Le mécanisme de suivi des grands contrats, dans un cadre interministériel, permet de suivre et d'accompagner régulièrement les plus importants d'entre eux sur lesquels nos entreprises sont positionnées, et pour lesquels une intervention politique peut s'avérer utile, voire décisive. Par ailleurs, chaque ambassadeur a mis en place, sur instruction du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, une liste d'environ 10 dossiers prioritaires de diplomatie économique, qui font l'objet d'un suivi renforcé et de compte rendus à intervalles réguliers des actions menées pour favoriser leur conclusion. Ce dispositif de pilotage inclut des dossiers de soutien à l'export, à l'attractivité, à la résolution de contentieux mais peut également, si l'ambassadeur l'estime pertinent, comporter des dossiers d'ordre plus général (soutien à un secteur, au développement d'un dispositif local). Le MEAE et le MEFR travaillent conjointement à la mise en place d'une plate-forme informatique permettant un recueil et un partage des informations en temps réel, sur financement MEAE. Elle doit être déployée en septembre 2020.

Le MEAE mène une action spécifique dans le cadre des secteurs identifiés comme prioritaires à l'export (agricole et agroalimentaire, énergies renouvelables, industries créatives et culturelles, santé, ville durable) : les cinq Fédérateurs, nommés par le ministre, ont poursuivi leur action visant à structurer et déployer une offre française intégrée dans ces secteurs d'excellence française à forte demande internationale et les soutenir dans le cadre de la crise. Ce travail s'articule et complète celui réalisé dans le cadre du Conseil national de l'Industrie (CNI) et du CNI International, installé en juillet 2018. Celui-ci vise à favoriser, au sein de chacune des 18 filières industrielles définies comme stratégiques pour l'économie française par le CNI, la prise en compte effective d'un volet international. Les « feuilles de route à l'international » élaborées par chacun des Comités stratégiques de filière (CSF) détaillent les actions à mener pour renforcer l'efficacité des filières à l'international (tant en termes de compétitivité que de mise en place d'offres françaises intégrées). Les 16 premières d'entre elles ont été présentées lors de la deuxième réunion du CNI international en mai 2019. Pour tenir compte du nouvel environnement mondial post covid-19 et du plan de relance économique de la France, les feuilles de route à l'international feront l'objet d'une mise à jour avant la fin du premier semestre 2021. Une attention particulière sera portée à leur bonne articulation avec les actions des autres acteurs de l'export, notamment celles découlant du plan national de relance de l'export menées par les fédérateurs (Initiative Française pour les Services Essentiels à l'International, etc.), Business France (plan de relance de l'export et ses déclinaisons sectorielles) et la Team France Export. Les feuilles de route revues seront présentées lors d'une troisième réunion du CNI international envisagée avant la fin 2020. La mise en œuvre de ces feuilles de route remaniées se poursuivra sur l'année 2021.

## 2. Promotion de l'attractivité du territoire

### 2.1. La stratégie adoptée à l'été 2017 pour renforcer l'attractivité économique de la France a porté ses fruits jusqu'à la crise sanitaire.

L'année 2019 a été dans ce domaine la meilleure jamais enregistrée :

- en termes de projets, 1 468 décisions d'investissements étrangers sur le territoire français ont été prises en 2019, ce qui représente près de 39 500 emplois créés ou maintenus soit 30 % de plus qu'en 2018. Selon l'analyse conduite par EY en juin 2020 prenant en compte l'impact de la crise, 65 % des investissements annoncés en 2019 seraient maintenus, 25 % reportés ou fortement révisés et 10 % annulés.
- en termes d'image, les enquêtes d'opinion ont montré un bouleversement sans précédent de l'image de la France auprès des décideurs étrangers depuis l'été 2017. En janvier 2020, une enquête menée par Kantar montrait que près de neuf cadres dirigeants sur dix estimaient que la France était une destination attractive pour les investissements étrangers. La capacité à relever les défis de la crise sera déterminante pour maintenir la confiance retrouvée des investisseurs étrangers : interrogés fin avril 2020 dans le cadre du baromètre EY, 80 % des dirigeants estimaient que la nature et l'envergure des plans de relance – majoritairement nationaux – ainsi que les trajectoires de sortie de crise pèseraient lors des arbitrages concernant la localisation de leurs investissements futurs.

La France est désormais, pour la première fois selon le baromètre EY publié en juin 2020, le premier pays européen le plus attractif, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne.

## **2.2. Pour maintenir et renforcer ce mouvement de fond malgré la crise économique, les pouvoirs publics s'appuient sur deux axes d'action :**

### **2.2.1 Renforcer la compétitivité des entreprises, que celles-ci soient françaises ou étrangères, *a fortiori* dans le contexte de la crise.**

La politique d'attractivité s'appuie en premier lieu sur la politique économique. La stratégie de promotion de l'attractivité repose depuis 2017 sur la mise en place de réformes de fond en matière de compétitivité et de stabilité de l'environnement législatif et réglementaire (réforme du droit du travail, baisse progressive de la fiscalité). Dans le contexte de la crise, le maintien d'une politique fiscale stable et attractive et l'approfondissement des réformes revêtent une importance toute particulière pour maintenir la dynamique en matière d'attractivité de projets d'investissement étrangers pourvoyeurs d'emplois pour nos territoires.

### **2.2.2 Au-delà des questions de compétitivité, la stratégie d'attractivité du territoire français comprend également un volet communication et promotion de l'image de la France qui s'articule autour de 4 thèmes :**

#### I. Prioriser notre action en termes géographiques

La stratégie retenue à l'été 2017 concentre les moyens publics sur les pays ayant un potentiel d'investissement élevé en France. Sur la base d'indicateurs économiques et financiers, une liste de 40 pays représentant plus de 90 % des investissements étrangers sur notre territoire a été retenue. Les acteurs publics présents dans ces pays se sont vus assigner des objectifs annuels de prospection. A ce stade, le dispositif semble efficace, même s'il pourrait gagner en efficacité en se recentrant sur les pays les plus pourvoyeurs en IDE (Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, Suisse). En région, le territoire a également fait l'objet, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens de Business France, d'une différenciation afin de mettre en avant les territoires prioritaires<sup>[4]</sup> et tenir compte du nécessaire aménagement du territoire.

#### II. Poursuivre les actions d'influence auprès des investisseurs

- Au niveau gouvernemental. La création du sommet *Choose France* a permis, par rapport au Conseil stratégique de l'attractivité, un changement d'échelle (5 à 7 fois plus d'invités) et de nature (introduction de réunions bilatérales avec les Ministres). Le 3<sup>ème</sup> sommet *Choose France*, avec la participation de dirigeants de nationalités différentes en janvier 2020, a été un franc succès avec l'annonce de 8 Md€ d'investissements cumulés. Il sera reconduit en 2021.
- Dans les réseaux publics à l'étranger. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'implication du réseau de la DG Trésor a été substantiellement renforcée sur les questions d'attractivité. Même si les activités de prospection sont très majoritairement du ressort de Business France, le SE/R, dans un souci de complémentarité y apporte son soutien, dans le cadre d'objectifs fixés par la DG Trésor. Le recul est encore faible sur cette activité nouvelle pour le réseau mais les premiers résultats apparaissent positifs.

Pour l'année 2019, les réponses transmises par les postes lors de l'enquête de recueil des indicateurs de diplomatie économique nous montrent une forte mobilisation des Ambassadeurs sur cette question<sup>[5]</sup> : les postes ont rencontré 1 629 investisseurs en 2019 (hors investisseurs reçus uniquement par Business France) et contribué de façon significative à 520 visites d'investisseurs en France. Le bon taux de transformation (31,9 %) reflète l'attractivité renouvelé du « site France » et la mobilisation accrue des Ambassadeurs sur les sujets d'attractivité<sup>[6]</sup> afin que toute manifestation d'une marque d'intérêt se transforme le plus possible en investissement futur en France, permettant de créer ou maintenir des emplois.

### III. Renforcer le lobbying sur l'image de la France. Pour cela, il conviendra de :

- Continuer à mobiliser les réseaux à l'étranger. Depuis 2015, le mois de l'investissement (ou « *Investor's month* ») vise à promouvoir l'attractivité de la France par la tenue d'opérations ciblées réunissant les investisseurs, décideurs et relais d'influence dans les pays jugés prioritaires. En 2019, les 40 postes prioritaires ont été invités à organiser désormais tout au long de l'année une ou plusieurs séquences « *Investor's day* », à la place de « *Investor's month* » (qui se tenait en novembre), afin de tenir davantage compte des spécificités locales et des déplacements ministériels. Un premier retour d'expérience invite à revoir cette nouvelle programmation et à concentrer à nouveau les séquences autour d'une même période cible afin de créer un vrai temps fort autour de l'attractivité dans les 40 postes prioritaires.
- Poursuivre l'élaboration et la transmission d'argumentaires sur le processus de réformes. L'opérateur et ses tutelles élaborent désormais en commun des argumentaires économiques « France » pour promouvoir la destination et le processus de réformes en cours. Le Sommet *Choose France*, désormais annualisé, constitue un moment de production important de ces argumentaires et de diffusion, auquel les ambassades contribuent activement.
- Promouvoir la nouvelle stratégie de la marque France (*France TM*) qui doit permettre la mise en place d'une stratégie unifiée autour de *Choose France*, et déclinée avec *Explore France*, *Taste France Experience France* et *Partner with France*. Elle permet d'améliorer la situation antérieure marquée par le développement de labels divers, peu ou pas coordonnés entre eux.
- Poursuivre le travail interministériel engagé pour améliorer la position de la France dans les classements internationaux d'attractivité /compétitivité. La réaction de l'État à leur publication est désormais mieux structurée et anticipée (obtention du rapport avant publication, élaboration en amont d'une réaction et d'éléments de communication). Il a permis des résultats notables vis-à-vis du WEF (changement de méthodologie aboutissant à une progression de 7 places de la France en l'espace de 3 ans). Ce travail se poursuit, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur où les marges de progression demeurent les plus importantes.

### IV/ Capitaliser sur le travail collectif entre les acteurs de l'attractivité

A Paris et dans les réseaux à l'étranger, la coordination des acteurs publics de l'attractivité a été largement améliorée par la signature de la convention Etat-Business France en juillet 2018 (MEAE, MEFR et CGET). Il en va de même en région avec la signature de la Charte nationale des IDE en marge du sommet de Versailles en janvier 2019. Sa déclinaison régionale, en cours, doit permettre d'accélérer la réalisation des investissements.

### **3. Faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.**

Le Gouvernement promeut la vision d'une mondialisation mieux régulée et d'une croissance économique forte, durable, équilibrée et inclusive. Cette vision va de pair avec la défense du multilatéralisme, qui constitue le socle de la gouvernance économique mondiale. La France et l'Union européenne agissent ensemble sur la scène internationale pour porter un agenda ambitieux de régulation économique, financière, commerciale et fiscale adaptée aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle, ainsi qu'une approche visant à inclure les entreprises dans la conception des outils de régulation. Cette approche peut et doit être déclinée dans plusieurs domaines, dont les principaux sont les suivants : la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (notamment de son corpus de règles contre les pratiques dites « distorsives ») ; de manière complémentaire, le renforcement de l'arsenal européen d'instruments de lutte contre les pratiques commerciales déloyales, l'amélioration de l'articulation entre nos objectifs de développement durable (notamment le respect de règles environnementales communes définies par l'Accord de Paris sur le climat) et notre politique commerciale, la réforme de la fiscalité internationale en faisant aboutir les travaux dans le cadre de l'OCDE et du G20 et la régulation du secteur numérique (la France a ainsi accueilli en novembre 2018 le forum de la gouvernance de l'Internet lors duquel le président de la République a lancé l'Appel de Paris pour le cyberspace). Le Gouvernement a également comme priorités la protection des investissements, l'intensification de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la promotion de standards élevés en matière de lutte contre la corruption ou encore la lutte contre le dumping sous toutes ses formes.

Pour construire et développer le corpus réglementaire de cette mondialisation mieux encadrée, la France et l'Union européenne s'appuient autant sur les organisations internationales spécialisées et les banques multilatérales de développement que sur les grandes orientations agréées par les chefs d'État et de gouvernement du G7 et du G20. À cet égard, la présidence française du G7, notamment le sommet de Biarritz organisé fin août 2019, a permis à de nouvelles initiatives de progresser (Partenariat Mondial sur l'intelligence artificielle, PMIA, et Charte pour un Internet libre, ouvert et sûr, par exemple). Le PMIA a ainsi été lancé le 15 juin 2020 par 14 pays et l'Union européenne pour promouvoir le développement responsable et l'utilisation centrée sur l'humain de l'IA. Enfin, la France est très active au sein des organismes internationaux chargés d'élaborer les normes nécessaires à une mondialisation mieux encadrée, par exemple au sein de l'OCDE et du Groupe d'Action Financière (GAFI).

En matière de commerce et d'investissement, plusieurs axes sont privilégiés par le Gouvernement, qu'il promeut, au sein de l'Union européenne et dans les enceintes multilatérales :

- **La France soutient l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un programme ambitieux de réforme de l'OMC**, avec pour objectif le rétablissement d'un Organe d'appel fonctionnel et la modernisation des règles pour mieux protéger nos entreprises contre les pratiques commerciales déloyales de pays tiers, ainsi que la prise en compte d'objectifs ambitieux en matière de durabilité et de soutenabilité environnementale du commerce extérieur. C'est en fonction de ces objectifs que notre pays se positionnera sur le choix d'un successeur à M. Azevedo, le Directeur général sortant de l'OMC ;
- **La France porte auprès de la Commission européenne et de ses partenaires de l'Union européenne le renforcement des instruments européens de lutte contre les pratiques commerciales déloyales**, notamment (i) en donnant un rôle de premier plan au *Chief trade enforcement officer* nommé en juillet 2020 au sein de la Commission européenne, doté de moyens d'action renforcés en matière de contrôle de la défense des intérêts commerciaux de l'UE ; (ii) l'adoption d'un instrument européen de réciprocité dans les marchés publics ambitieux, pour encourager l'ouverture réciproque des marchés publics auprès de nos partenaires commerciaux ; (iii) la mise en place d'un instrument pour mieux lutter contre les effets distorsifs sur le marché intérieur des subventions versées par les États tiers (sur la base de la proposition de la Commission européenne dans son livre blanc du 17 juin 2020) ; (iv) l'adoption par l'UE d'un instrument permettant à la Commission européenne d'adopter des contre-mesures provisoires, pour pouvoir répondre de façon rapide et efficace à des mesures de pays tiers manifestement illicites et qui porteraient une atteinte grave à ses intérêts ;
- **La France soutient également une meilleure articulation entre la politique commerciale de l'UE et les enjeux de développement durable (à la fois sur les plans environnemental et social)**, enjeu de cohérence majeur dont la crise n'a fait qu'accentuer la nécessité. Conformément au Pacte vert de la Commission européenne, la France soutient donc l'inclusion du respect de l'Accord de Paris parmi les éléments essentiels des accords commerciaux de l'UE, la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (MACF) et une réponse ambitieuse à la problématique de la déforestation importée, notamment via une initiative législative visant à limiter ou éviter la mise sur le marché européen de biens issus de la déforestation ou de la dégradation des forêts. Par ailleurs, la France demande également le renforcement des chapitres relatifs au commerce et au développement durable des accords commerciaux de l'UE, notamment la possibilité de recourir à des sanctions sur le plan commercial en cas de violation de ses dispositions et de litige persistant ou l'inclusion de conditionnalités tarifaires ciblées en lien avec la durabilité des produits. La France demeure également favorable à l'amélioration de l'évaluation des impacts socioéconomiques et environnementaux de ces accords ; ainsi qu'au recours à des mesures miroirs sectorielles visant à appliquer certains standards environnementaux et sanitaires de production dans l'UE à des produits importés en provenance d'États tiers, en conformité avec les règles de l'OMC. La France soutient enfin une meilleure inclusion des enjeux de développement durable dans le cadre des travaux de l'OMC.



- **En matière d'investissement, la France soutient le modèle européen de protection des investissements et de règlement des différends entre investisseurs et États (*Investment Court System*), plus respectueux du droit à réguler, plus transparent et plus équilibré que les modèles type ISDS (*Investor-State Dispute Settlement*) et promeut une cour permanente et un cadre multilatéraux sur la protection des investissements ;**
- **La prévention et la gestion des crises** : plus juste, inclusive et responsable, la mondialisation doit également permettre de renforcer la résilience du système financier international. En consolidant l'édifice international de régulation du système financier, indispensable au service du financement de l'économie, tout en renforçant la protection du consommateur. L'enjeu est également de mieux réguler les investissements et les financements internationaux, afin de les rendre plus transparents, plus soutenables et de lutter contre la corruption internationale. Ceci est essentiel tant pour le bon développement des pays financés (la transparence sur les données d'endettement et la prise en compte par les créanciers des enjeux de soutenabilité de la dette permettant d'éviter des crises de surendettement) que pour maintenir une égalité des conditions de concurrence entre les pays dans la mondialisation (par exemple par la promotion d'une gouvernance saine et intègre des projets d'infrastructures). Le gouvernement s'implique ainsi fortement dans le renforcement de l'architecture financière internationale et dans la régulation des flux d'investissement et de financement dans les enceintes multilatérales dédiées (G7, G20, FMI, Club de Paris) : cette implication a notamment conduit à l'adoption par le G20 de Principes opérationnels de financement soutenable en 2017 (avec un suivi de leur mise en œuvre en 2019 sous présidence japonaise) et de Principes sur les investissements dans les infrastructures de qualité (en 2019 sous présidence japonaise) ;
- **La transparence, l'intégrité financière, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme international (LBC-FT)**. Le Gouvernement est à ce titre particulièrement moteur au G7, au G20 et au GAFI et travaille activement à la mise en œuvre de l'Agenda de Paris, adopté lors de la conférence internationale des 26 et 27 avril 2018. La France est active tant au sein du GAFI que des organismes régionaux tels que le GAFI MOAN (pour l'Afrique du Nord-Moyen-Orient). Le Gouvernement contribue ainsi à l'élaboration des normes internationales en matière de LBC-FT et veille à leur application tout en accompagnant certains pays, notamment en Afrique, dans le renforcement de leur cadre réglementaire afin notamment de préserver leur accès aux canaux financiers internationaux. Il est particulièrement mobilisé dans le cadre de l'évaluation de la France par le GAFI entre 2020 et 2021. Il œuvre également à l'adhésion de nouveaux pays, notamment du G20, à la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

Afin de mettre en œuvre cette vision de la mondialisation régulée, le Gouvernement cherche à défendre la capacité d'influence de la France dans les instances multilatérales, tout en contribuant à l'émergence de positions européennes fortes. Enfin, il s'emploie à dialoguer étroitement avec la société civile et l'associer à l'élaboration des décisions et des normes.

[1] Chiffres suivants provenant de l'enquête annuelle de recueil des indicateurs de diplomatie économique menée par la Direction de la diplomatie économique (DGM/DE) auprès des ambassades. Pour les chiffres 2019, l'enquête porte sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant près de 90 % de notre commerce extérieur.

[2] 203 en 2018.

[3] Ces changements comprennent notamment les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat. La baisse par rapport à 2018 (734) s'explique par la non réception à ce jour des chiffres 2019 de notre poste en Russie, qui est traditionnellement le principal pourvoyeur de « changements favorables » (notamment *via* la levée de nombreuses barrières douanières).

[4] Les territoires prioritaires relèvent des principaux zonages d'aménagement du territoire (AFR, ZFU, ZRR) ou font l'objet de programmes spécifiques du gouvernement à l'instar des Territoires d'industrie ou des Territoires d'innovation.

[5] Pour les chiffres 2019, l'enquête de la Direction de la diplomatie économique (DGM/DE) porte sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant près de 90 % de notre commerce extérieur.

[6] La légère baisse de cet indicateur par rapport à 2018 (47,67 % revus à 38,4 % une fois l'enquête finalisée) s'explique notamment par une plus grande rigueur dans le recueil des indicateurs, les postes n'ayant pas comptabilisé cette année les visites d'investisseurs organisées par Business France sans concours direct du poste.

**RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE****AMÉLIORER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL**

OBJECTIF DPT-3139 : Soutenir le développement des entreprises à l'international

OBJECTIF DPT-3140 : Améliorer la qualité des services favorisant le développement à l'international des entreprises

## AXE 1 : AMÉLIORER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

### OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE DE CET AXE

#### OBJECTIF DPT-3139

Soutenir le développement des entreprises à l'international

#### INDICATEUR P302-12089-13996

Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	Sans objet	Sans objet	75	> 80	89	91

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle

Mode de calcul : Le sous-indicateur évalue le pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Sont pris en considération :

- le pourcentage des rescrits délivrés dans les quatre mois sur la base du code des douanes de l'Union.
- le pourcentage des rescrits issus de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance délivrés dans les trois mois.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Deux catégories de rescrits doivent être distinguées. La DGDDI délivre tout d'abord des rescrits fondés sur le code des douanes de l'Union. Elle dispose de quatre mois pour délivrer les renseignements tarifaires contraignants (RTC) pour des marchandises en provenance d'un pays tiers et permettant de déterminer la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes. La DGDDI délivre également des rescrits permettant de s'assurer de l'origine de la marchandise, le renseignement contraignant sur l'origine (RCO). Au total, 6 929 RTC et 214 RCO ont été délivrés en 2019. Une attention particulière est accordée à l'amélioration des délais de délivrance des RTC, qui représentent une part prépondérante des rescrits délivrés par la DGDDI.

Par ailleurs, les services douaniers délivrent des rescrits fondés sur les dispositions de loi pour un Etat au service d'une société de confiance pour lesquels elle dispose également de trois mois à compter de la réception de la demande. En 2019, la DGDDI a délivré 341 rescrits sur la base des dispositions de la loi ESSOC.

La prévision établie pour l'année 2021 marque une nette amélioration par rapport à la cible définie pour l'année 2020, et traduit l'engagement de la DGDDI en matière de respect des exigences réglementaires et d'amélioration de la qualité du service rendu aux opérateurs.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT AMÉLIORER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

### INDICATEUR P114-295-3690

#### Taux de retour en fin de période de garantie

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de retour en fin de période de garantie.	%	54,7	54,7	56	50	55	55

#### Précisions méthodologiques

**Mode de calcul :** La méthode de calcul a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Alors que l'ancienne méthode prenait en compte les reversements sur les dossiers arrivant en fin de période de garantie (période d'indemnisation), la nouvelle se fonde sur les dossiers terminés, en prenant en compte également les reversements réalisés au cours de la période d'amortissement. Ainsi, en 2017, un taux de retour global a remplacé l'ancien taux de retour en fin de période de garantie.

**Source des données :** Bpifrance Assurance Export

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En 2020, le taux de retour devrait mécaniquement baisser sur le second semestre compte tenu des mesures d'urgence prises par le Gouvernement, notamment la prolongation de la période de prospection sur demande des exportateurs, décalant certaines échéances de remboursement.

### INDICATEUR P114-11576-13120

#### Pourcentage des bons risques et des moins bons risques parmi les entreprises bénéficiaires des garanties du risque exportateur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage des bons risques en montant (cautions et préfinancements)	%	6,69	1,31	6,5	0,66	3,00	> 5
Pourcentage des moins bons risques en montant (cautions et préfinancements)	%	18,96	16,29	17	13,53	18,00	< 20
Pourcentage des moins bons risques en nombre d'entreprises (cautions et préfinancements)	%	27,16	23,36	22	24,20	25,00	< 30

#### Précisions méthodologiques

**Mode de calcul :** Pour chacune des procédures, on rapporte le nombre d'entreprises (respectivement le montant de l'encours) de chaque catégorie de risque au nombre total d'entreprises bénéficiaires (respectivement à l'encours total de la procédure).

Une entreprise est considérée comme un « bon risque » lorsqu'elle est notée BBB- ou mieux par le gestionnaire de la procédure.

Une entreprise est considérée comme un « moins bon risque » lorsqu'elle est notée CCC ou en deçà par le gestionnaire de la procédure.

Une grande partie des entreprises correspond à un niveau de risque intermédiaire (notation comprise entre CCC+ et BB+).

Si une contre-garantie est fournie par une entreprise tierce (maison-mère, maîtrise d'œuvre), l'évaluation du risque prend en compte la notation du garant.

Les indicateurs ayant été fusionnés pour les cautions et les préfinancements, les prévisions du précédent PAP ne constituent plus un référentiel adapté et ne sont donc pas mentionnées.

**Source des données :** Bpifrance Assurance Export

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Au regard des éléments présentés ci-dessus, l'objectif d'une réponse aux besoins des entreprises exportatrices en matière de garanties des cautions et des préfinancements, dans le respect de l'intervention des acteurs du marché privé et sous contrainte d'une limitation de l'exposition de l'État aux entreprises les moins bien notées, apparaît globalement rempli même si certains indicateurs doivent encore converger vers leurs valeurs cibles, en particulier la part de bons risques.

Cette évolution traduit une volonté de rééquilibrer progressivement le pilotage du risque et de respecter les cibles fixées.

**INDICATEUR P134-12187-14174****Efficiences du soutien public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Efficiences du soutien public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises	€	18 455 (-9%)	17 798 € (-3,5%)	< 18 000	< 18 000	< 17 000	< 16 000

**Précisions méthodologiques**

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité du dispositif à partir du ratio entre :

- le montant des subventions effectivement versées par l'État au titre de l'année (exécution budgétaire des programmes 134 et 112, et contribution du MAA), au numérateur ;
- le nombre de projets d'investissements étrangers aboutis en France détectés et accompagnés par l'agence en France et à l'étranger, additionné au nombre de nouveaux courants d'affaires à l'export réalisés sur les marchés étrangers par les PME et ETI, dans le cadre ou à l'issue d'une prestation de Business France (collective, individuelle, VIE), au dénominateur.

Cet indicateur a connu une modification en 2018. Jusqu'en 2017, il était constitué par l'évolution annuelle de ce ratio et s'exprimait comme une variation en pourcentage par rapport à un point de référence (2016). A compter de 2018, à des fins de lisibilité et dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) que l'agence a signé avec l'État en 2018 pour la période 2018-2022, l'indicateur est présenté sous forme de valeur du ratio exprimée en euros. Ce ratio correspond au montant moyen de subvention publique de l'État par opération d'internationalisation d'entreprise aboutie avec le concours de Business France. En 2018, la réalisation moyenne de 18 455 € par opération correspond à une moyenne de 17 055 € par nouveau courant d'affaires à l'export et à 28 081 € par projet d'investissement étranger. Des valeurs plafonds ont été définies dans le COM pour chaque année de la période 2018-2022. Par son évolution attendue à la baisse, l'indicateur reflète les priorités du Gouvernement en matière d'optimisation et de diminution de la dépense publique.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

La prévision pour 2021 correspond à la valeur plafond définie pour cet indicateur dans le contrat d'objectifs et de moyens de Business France. Elle repose, d'une part, sur la trajectoire de la subvention versée à Business France et, d'autre part, sur les résultats attendus à la hausse en termes de contribution de Business France à l'internationalisation de l'économie française (augmentation des courants d'affaires à l'export et des projets d'investissements étrangers réalisés en France).

Compte tenu des répercussions de la crise sanitaire sur les échanges mondiaux et par conséquent sur l'activité de l'agence, l'indicateur pourrait être impacté en 2020 et 2021 au vu notamment de la baisse sur les 7 premiers mois 2020 du nombre de PME-ETI accompagnées sur les marchés étrangers, du nombre de missions VIE et du nombre de projets d'investissements étrangers détectés. L'ampleur de cet impact n'est pas évaluée à ce stade.

**INDICATEUR P851-3221-3713****Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	60	75	80	66	75	100

**Précisions méthodologiques**

Source des données : DG Trésor

Mode de calcul :

Explication sur la construction de l'indicateur : la période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année « n » est disponible en début d'année n+1.

Année « n » de l'indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de protocoles de prêts pris en compte par l'indicateur	10	13	5	3	4	8	6	6	5	4	4

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT AMÉLIORER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2020 (concernant les 6 protocoles signés en 2018) est de 66 % : 4 protocoles ont fait l'objet d'une imputation dans le délai requis, les 2 autres (dispositif de soutien financier à destination des PME tunisiennes et le déploiement de la TNT au Mali) n'ayant toujours pas été imputés en raison de la signature tardive des conventions financières.

La prévision 2021 est fixée à 75 % compte tenu de l'avancée des négociations en cours.

### INDICATEUR P185-12593-15007

#### Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	11,28	10	15	5	10	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	764	684	800	500	700	800

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.

##### Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent notamment les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

*Nota : le chiffre pour « réalisation 2018 » a été révisé par rapport au PAP 2020 suite à l'obtention de données complémentaires de la part des ambassades.*

L'anticipation revue très à la baisse pour 2020 est fondée sur l'impact attendu, et à ce stade difficile à évaluer, de la crise de la covid-19, qui a très largement mobilisé les postes pendant plusieurs mois tout en impactant les activités et projets des entreprises à l'international.

##### Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 89,5 % de notre commerce extérieur, le taux de résultats obtenu est de 10 %. La baisse de l'indicateur par rapport à 2018 s'explique à la fois par le nombre plus élevé d'entreprises reçues par les postes, dont l'effort en matière de diplomatie économique est croissant, et par l'absence d'indicateurs pour la Russie, qui avait listé 150 changements favorables pour 2018. A périmètre constant (soit hors Russie en 2018), cet indicateur est en hausse.

**Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**

Sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 89,5 % de notre commerce extérieur, 681 changements favorables aux intérêts français ont été signalés comme ayant eu lieu suite à une démarche de l'ambassade. La baisse par rapport à 2018 s'explique principalement par l'absence d'indicateurs pour la Russie, qui avait listé en 2017 et 2018 respectivement 679 et 150 changements obtenus par l'ambassade du fait des nombreuses interventions effectuées afin de lever des restrictions aux importations. A périmètre constant (hors Russie en 2018), cet indicateur apparaît en hausse.

Ces changements comprennent notamment les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

**OBJECTIF DPT-3140**

Améliorer la qualité des services favorisant le développement à l'international des entreprises

**INDICATEUR P302-12089-12150**

Taux de dématérialisation des formalités déclaratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de dématérialisation des formalités déclaratives	%	Sans objet	Sans objet	97	97	98	98

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul : L'indicateur « Taux de dématérialisation des formalités déclaratives » est un ratio. Le numérateur totalise les déclarations déposées auprès de la DGDDI au titre de l'année N sous format dématérialisé. Le dénominateur correspond à l'addition de toutes les déclarations déposées au titre de l'année N, soit au format dématérialisé, soit sous format « papier ».

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Engagée aux côtés des opérateurs afin de faciliter leurs opérations nationales et internationales, la douane développe des outils visant à alléger l'ensemble des formalités déclaratives permettant :

- pour les opérations de dédouanement, de réduire le temps de passage de la frontière dans le cadre de procédures d'importation et d'exportation ;
- pour les opérations nationales, notamment en matière de fiscalité et de contributions indirectes, d'accélérer et de sécuriser les modalités déclaratives.

L'ensemble des travaux menés par la DGDDI ces dernières années ont permis d'aboutir à un taux de dématérialisation des formalités déclaratives particulièrement élevé. La dématérialisation des déclarations dans les domaines des contributions indirectes et du foncier viti-vinicole s'est notamment poursuivie en 2020, et justifie une prévision particulièrement ambitieuse pour l'année 2021, fixée à 98 %. Au regard des faibles marges d'amélioration de ce taux dans les années à venir, la cible pour 2023 est maintenue à 98 %.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT AMÉLIORER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

### INDICATEUR P302-12089-14834

#### Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	85,1	93.13	> à 90	> à 90	93	93,5

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Enquête annuelle (sondage)

Mode de calcul : L'indicateur s'appuie sur une enquête annuelle réalisée au moyen d'un formulaire en ligne dont une partie est consacrée aux 10 engagements de service de la démarche « qualité 3S Dédouanement » (Démarche 3S pour « Service, Simplicité et Sécurité » : démarche qualité de service rendu aux entreprises qui embarque en complément les exigences liées à la Charte Marianne). Ce questionnaire permet donc aux opérateurs d'exprimer leur niveau de satisfaction (4 niveaux, de « très satisfait » à « pas satisfait ») pour chacun de ces 10 engagements et d'attribuer une note globale de satisfaction. L'enquête est réalisée auprès des opérateurs du commerce international et des opérateurs ou usagers disposant d'un compte « PRODOUANE » ayant utilisé un des téléservices proposés dans les secteurs du dédouanement (DELT@ G, ICS, etc.).

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'amélioration significative du taux de satisfaction des opérateurs du commerce international entre 2018 et 2019 (+8 points) conduit à maintenir une prévision ambitieuse pour l'année 2021, fixée à 93 %. Le maintien de ce haut niveau d'exigence, atteint grâce à une mobilisation importante des services chargés de l'action économique d'une part, et grâce à l'important travail de refonte du site internet de la DGDDI d'autre part, constituera le principal enjeu pour les années à venir.

### INDICATEUR P144-2035-2037

#### Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	26,5	26	20	24	20	20

#### Précisions méthodologiques

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation suite à la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (Loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des armées.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de dépôt de licences reste à un niveau élevé depuis 2018. Au regard de l'augmentation de la part des licences complexes relatives à des transferts technologiques/sous-traitance, de la crise COVID, et des difficultés de fonctionnement du SI SIGALE constatées sur le 1er semestre 2020, l'objectif de délai de traitement des licences fixé par le SGDSN (20 jours) ne pourra pas être atteint en 2020 mais une amélioration par rapport à 2019 semble atteignable.

Un plan de fiabilisation du SI SIGALE, visant à optimiser son fonctionnement, devrait être effectif sur le deuxième semestre 2020. Par ailleurs, des actions portant sur la simplification du processus d'instruction des licences sont en cours de définition sous l'égide du SGDSN. Elles devraient porter leurs fruits à partir de 2021.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

## ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	39 794 020	39 794 020	39 161 020	39 161 020	30 861 020	30 861 020
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	58 021 838	58 021 838	54 978 421	54 978 421	55 535 035	55 535 035
P110 Aide économique et financière au développement	59 941 681	27 463 335	68 635 000	38 070 000	61 000 000	47 500 000
P134 Développement des entreprises et régulations	147 800 847	147 286 786	143 155 113	143 555 113	140 205 113	140 205 113
P305 Stratégies économiques	399 532 661	393 711 428	384 416 535	386 816 535	395 265 990	395 840 990
P114 Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	76 739 055	76 739 055	276 100 000	276 100 000	2 504 800 000	2 504 800 000
P851 Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	200 746 093	187 363 034	1 000 000 000	367 073 330	1 000 000 000	461 558 150
P302 Facilitation et sécurisation des échanges	229 848 801	230 156 814	247 849 820	247 088 820	243 919 751	243 589 245
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	889 419	889 924				
P219 Sport	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
P112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	5 227 956	5 227 956	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
P146 Équipement des forces	3 913 286	4 105 526	4 668 563	4 909 427	4 057 200	4 057 200
<b>Total</b>	<b>1 222 680 657</b>	<b>1 170 984 716</b>	<b>2 223 989 472</b>	<b>1 562 777 666</b>	<b>4 440 669 109</b>	<b>3 888 971 753</b>

## PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## P185 DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	39 794 020	39 794 020	39 161 020	39 161 020	30 861 020	30 861 020

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », le programme 185 porte les crédits destinés à l'enseignement français à l'étranger, conformément aux missions fixées par le code de l'éducation à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et regroupe l'ensemble des moyens destinés à la diffusion culturelle, linguistique, universitaire, scientifique, à notre action d'influence sur les enjeux globaux ainsi qu'aux activités liées à la diplomatie économique et à la promotion du tourisme. Tous ces domaines d'activités s'inscrivent dans le cadre de la « diplomatie globale » voulue par le président de la République pour conduire l'action extérieure de l'État.

Ainsi, l'objectif de la politique d'attractivité et d'influence française à l'étranger est de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises. Cette politique vise à conforter notre place en Europe, tout particulièrement dans une période difficile pour la construction européenne. Elle vise aussi à développer des relations avec les pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil), les pays méditerranéens et les « nouveaux émergents » (Afrique du Sud, Indonésie, Viêt-Nam, Colombie, Mexique, Turquie), sans oublier les grands pays développés (Amérique du Nord, Japon, Corée).

Cette politique définie et conduite par le MEAE et mise en œuvre par ses opérateurs, s'articule autour de trois orientations :

- la recherche de partenariats de haut niveau et le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française auprès de nos partenaires ;
- le soutien à l'internationalisation de nos entreprises et la diffusion de nos règles et normes à l'étranger.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**La diplomatie économique** vise à intégrer dans l'action diplomatique le soutien à l'internationalisation de nos entreprises et la promotion de l'image de la France auprès des investisseurs et des touristes étrangers. Les missions de diplomatie économique relevant de ce programme sont définies et coordonnées, au niveau central, par la direction de la diplomatie économique.

Le réseau diplomatique, quant à lui, se mobilise à travers la mise en place de plans d'action pour les ambassades comportant désormais un volet économique détaillé. Ce dernier est revu annuellement et recouvre les actions de chaque poste dans les domaines de l'appui aux entreprises, de la promotion de l'attractivité de la France et du soutien aux flux touristiques à destination de la France. Des indicateurs de suivi annuel de ces actions ont été mis en place fin 2013 et font l'objet d'adaptations afin de mieux mesurer la performance effective des réseaux de l'État à l'étranger.

Pour la réalisation de ces missions, le MEAE exerce la cotutelle avec le ministère de l'économie, des finances et de la relance et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur l'opérateur Business France, auquel quatre missions sont confiées :

- le développement international des entreprises, en particulier les PME et les ETI, implantées en France et de leurs exportations sur les marchés internationaux et notamment ceux des secteurs prioritaires à l'export ;
- la gestion, la promotion et le développement du Volontariat International en Entreprise (VIE) ;
- le développement des investissements étrangers en France par la détection de projets et la prospection d'investisseurs étrangers industriels et financiers y compris pour la reprise d'entreprises en difficulté, en concertation avec les territoires, au service du développement économique et de la création et du maintien d'emplois en France ;
- la promotion de l'image économique de la France et de ses territoires à l'international.

Le MEAE exerce également la cotutelle du GIE Atout France, pour les sujets relevant du tourisme.

Pour répondre aux besoins spécifiques de certains postes, le ministère déploie, en outre, des volontaires internationaux en administration, spécifiquement chargés des enjeux de diplomatie économique et des experts techniques internationaux dont le suivi relève désormais d'Expertise France.

Enfin, le MEAE s'appuie sur des « représentants spéciaux » désignés par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Ils sont chargés de soutenir nos relations avec certains pays clés pour nos échanges commerciaux. Leur nombre est actuellement de 7. D'autres personnalités, issues du privé, dénommées « fédérateurs » ont été désignées en raison de leur expertise technique, pour favoriser l'émergence d'une offre française intégrée dans des secteurs jugés prioritaires au regard du développement des marchés concernés (ville durable, santé, agroalimentaire, énergies renouvelables, industries culturelles et créatives). Ces fédérateurs, tout comme les représentants spéciaux, sont des personnalités bénévoles dont les déplacements sont pris en charge par le ministère.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La Direction Diplomatie économique (DE) au sien du MEAE assure depuis 2015 la cotutelle sur Business France, l'opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, et sur l'opérateur de développement touristique, Atout France.

Atout France, agence de développement touristique de la France, a été créée par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Constitué sous forme de groupement d'intérêt économique, il est issu du regroupement d'Observation, Développement et Ingénierie touristique (ODIT) France, groupement d'intérêt public spécialiste d'ingénierie touristique, et du groupement d'intérêt économique Maison de la France, agence de promotion de la France à l'étranger.

**Atout France**, dispose d'un réseau à l'international constitué de 32 bureaux répartis dans 29 pays (avec une zone d'intervention sur plus de 70 pays) :

En 2020, le budget initial d'Atout France est de 70,2 M€ dont 36,8 M€ de ressources propres, et 27,5 M€ de subvention pour charges de service public. A cette date, le budget initial pour 2021 n'est pas encore finalisé.

En 2020, conformément au décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, modifié par le décret n° 2018-693 du 2 août 2018, la part du produit des recettes additionnelles des droits de visa (ADP visas) affectée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à hauteur de 4,9 M€. Cette part a été fixée, à 3 % des recettes des droits de visa de l'année n-1 ; répartie de manière pérenne entre le financement des vacataires nécessaires à la délivrance des visas (25 %) et le financement de la promotion d'Atout France (75 %). Il n'est mécaniquement pas possible à ce stade de déterminer le montant des crédits qui seront reversés à l'Agence en 2021. Le montant versé à Atout France en 2021 sera en effet déterminé par rapport aux recettes de droits de visa 2020, constatées en début d'année 2021. Il devrait certainement être en baisse en raison de la diminution de l'activité touristique liée à la crise de la covid-19.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

**Business France** est l'opérateur de l'État en charge du développement international des entreprises, des investissements internationaux en France et de la promotion économique de la France. Il compte 1 434 ETPT sous plafond en 2019, et 87 bureaux qui couvrent 124 pays.

En 2020, les produits de l'agence s'élèvent à 433 M€ (Compte de résultat, BR n°1), dont 97,8 M€ de subvention (versée par la DG Trésor, le ministère chargé de l'agriculture et le CGET). Le MEAE ne verse pas de subvention à l'établissement. Les recettes commerciales couvrent près de la moitié des charges de l'opérateur et ses recettes propres représentent 335 M€, soit 77 % du total des produits. L'élaboration du budget 2020 se fait dans le cadre de la réforme de Business France et Action Publique 2022 qui engage l'opérateur à baisser le montant de sa masse salariale tout en augmentant sa part d'auto-financement.

**Expertise France**, Agence créée en 2015 pour rassembler au sein d'une même entité les opérateurs spécialisés dans la coopération technique, est placé sous la triple tutelle du MEAE, du ministère de l'économie, des finances et de la relance et du ministère des solidarités et de la santé. Afin de poursuivre l'effort de rationalisation du paysage de la coopération française, le gouvernement a décidé lors du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 de procéder à l'intégration d'Expertise France au sein du groupe Agence française de développement (AFD) élargi à horizon mi-2019.

### P151 FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Instruction des demandes de visa	58 021 838	58 021 838	54 978 421	54 978 421	55 535 035	55 535 035

Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » a notamment pour objectif de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

#### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme travaille sur la politique transversale à travers le traitement des demandes de visas des étrangers.

Les visas doivent permettre de promouvoir le commerce extérieur en attirant des publics étrangers cibles et en développant le tourisme, secteur clé de l'économie française.

Afin d'améliorer l'attractivité du territoire, la délivrance des visas touristiques s'est accélérée avec l'objectif de délivrer une majorité de visas en 48h, tout en respectant les procédures de sécurité. La procédure sera, par ailleurs, profondément simplifiée avec la mise en place du portail « France Visas », qui permettra rapidement des demandes en ligne et une dématérialisation complète des dossiers.

Une procédure particulière a également été mise en place pour des publics cibles pour l'attractivité et le tourisme, avec la délivrance de passeports talents pour les touristes, étudiants, chercheurs, créateurs, hommes d'affaires.

#### ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'action n° 3 « Instruction des demandes de visas » correspond au traitement des demandes de visas dans les postes consulaires et à l'activité de la sous-direction pour la politique des visas de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire. Les crédits consommés concernent uniquement des dépenses de personnel (titre 2) et se sont élevés à 58 M€ en 2019.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La responsable du programme est la Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

La sous-direction pour la politique des visas participe à la détermination et à la mise en œuvre de la politique en matière de délivrance des visas conjointement avec le ministère de l'intérieur.

À l'étranger, le traitement des visas est assuré par les 207 postes consulaires qui instruisent notamment les demandes de visas des étrangers.

## P110 AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P110 – Aide économique et financière au développement</b>	<b>59 941 681</b>	<b>27 463 335</b>	<b>68 635 000</b>	<b>38 070 000</b>	<b>61 000 000</b>	<b>47 500 000</b>

Les crédits inscrits au titre du programme 110 correspondent aux dispositifs « Fonds d'aide au commerce » de l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale », et « Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) », « Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) » et « Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) » de l'action 2 « Aide économique et financière bilatérale ».

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de la relance, contribue aux côtés du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) à la mise en œuvre de la politique française d'Aide publique au développement (APD).

Les orientations de cette politique sont définies dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014, ainsi que par les conclusions du dernier Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, précisant les grands axes de la politique de développement du quinquennat. L'objectif principal de la politique française d'aide au développement est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en 2015. Elle s'inscrit également dans le cadre des principes internationaux sur le financement du développement (plan d'action d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement).

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme fournit deux grandes catégories de contributions à la politique transversale :

1. il appuie plusieurs dispositifs visant spécifiquement le renforcement des échanges commerciaux des pays en développement, en particulier avec la France ;
2. il appuie le développement et la croissance économiques des pays bénéficiaires, contribuant ainsi au renforcement de leurs échanges commerciaux.

**Au niveau multilatéral, la France intervient via une participation à des institutions multilatérales de développement, telles que les banques et les fonds de développement, afin d'accompagner les pays en développement dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés lors du sommet de l'ONU de septembre 2015.**

La France assure une part de son effort global pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays en développement via des prises de participation ou des contributions versées aux banques et fonds multilatéraux de développement.

Elle participe également, le plus souvent au moyen de dons, à divers fonds sectoriels (par exemple pour la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique ou l'aide au commerce).

La France finance en particulier deux fonds de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) destinés à de l'assistance technique aux pays en développement : le fonds de Doha et le Cadre intégré renforcé (CIR).

**Au niveau bilatéral, l'aide économique et financière apportée par la France aux pays en développement prend la forme de financement d'organismes ou dispositifs de coopération bilatérale : en particulier le financement de l'Agence française de développement (AFD), appui direct aux politiques macro-économiques et des actions de soutien aux investissements.**

Une composante importante de l'effort de la France en faveur du développement passe par le rétablissement ou le maintien d'une stabilité macro-économique ainsi que par la création des conditions de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

A cette fin, la France octroie des financements de manière bilatérale et selon des termes très préférentiels. Plusieurs canaux d'intervention sont utilisés.

Les dispositifs ciblant plus spécifiquement le commerce extérieur sont les suivants :

- **le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)** qui aide à la conception de projets d'investissement, tout en assurant la promotion du savoir-faire et des technologies françaises, dans le cadre de l'aide au développement dite « liée ». Le FASEP est un dispositif de don, qui finance des études de faisabilité, réalisées par des consultants français, pour des projets de développement d'infrastructures ;
- **le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE)** finance des programmes de coopération technique et des études de préparation de projet dans les pays en développement. Il est destiné à répondre aux demandes et besoins d'expertise et d'expériences françaises des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (au sens du Comité d'aide au développement de l'OCDE) dans lesquels l'AFD est autorisée à intervenir, tout en contribuant à leur développement durable.  
Le FEXTE intervient en complémentarité du Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) géré par la DG Trésor. Tandis que le FEXTE intervient très en amont dans le cycle du projet, sur le renforcement de capacités, permettant par exemple le transfert d'expertise ou encore la conception de schémas directeurs destinés à créer un écosystème favorable à l'offre française. FEXTE et FASEP contribuent ainsi à créer un continuum de soutien aux entreprises françaises dans le cycle du projet. Ces deux outils contribuent à l'influence française de façon complémentaire. La gouvernance partagée du FEXTE entre l'AFD et la DG Trésor permet en outre de recourir à l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques du projet ;
- **le Programme français de renforcement des capacités commerciales (PRCC)**. Le lancement des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, dites « Cycle de Doha pour le développement », s'est accompagné de l'engagement des pays développés à accroître leur aide au renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a ainsi créé en 2002 le PRCC, cogéré par l'AFD et cofinancé par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les projets, identifiés par les agences de l'AFD et les services économiques des ambassades de France, pilotés par la Direction générale du Trésor, en lien avec les pays bénéficiaires, permettent par des dons de renforcer les capacités commerciales de ces pays (par exemple par la création d'indications géographiques ou la mise aux normes sanitaires d'une unité de production).

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### **Action 01 - « Aide économique et financière multilatérale » : contribution aux fonds sectoriels, aide au commerce et appui au secteur privé**

#### Fonds de Doha et Cadre intégré renforcé (CIR) pour les Pays les moins avancés (PMA) :

Convaincue du rôle du commerce mondial pour permettre la croissance et le développement, la France s'est engagée à soutenir l'intégration des pays en développement dans le système du commerce international. Elle s'appuie à cette fin sur plusieurs fonds multilatéraux : le fonds de Doha (y compris le fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et le mécanisme de soutien à l'accord sur la facilitation des échanges), destiné à la facilitation des échanges et à la formation aux négociations commerciales des acteurs concernés des pays en développement et le Cadre intégré renforcé (CIR), dédié aux Pays les moins avancés (PMA). Ce fonds concerne à la fois la formation et le financement de projets d'aide au développement du commerce. Ces engagements découlent de ceux pris en décembre 2005 par l'Union européenne (UE) à la conférence ministérielle de Hong Kong. .

Une nouvelle reconstitution de ces fonds est prévue en 2021 à hauteur de 6 M€ moyennant un ajustement des montants alloués afin de tenir compte des évolutions de besoins, liés notamment à la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges. Les CP (2 M€) prévus en 2021 correspondront au versement de la première tranche du triennal 2021-2023.

### **Action 02 « Aide économique et financière bilatérale » : coopération technique et ingénierie**

#### Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) :

L'aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement. Le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement (qui peuvent aussi inclure tout ou partie d'un projet pilote, notamment dans le cadre des dossiers labellisés « FASEP - Innovation verte »), des prestations d'assistance technique, ainsi que des dispositifs de soutien au secteur privé. Ces actions font l'objet d'un examen régulier en comité interministériel. Il s'agit d'un outil à la fois de soutien des entreprises françaises à l'international et d'aide au développement.

A la suite du succès de l'appel à projets FASEP « solutions innovantes pour la ville durable en Afrique » publié en 2019, un nouvel appel à projets thématique dédié à la réduction et à la valorisation des déchets a été lancé en 2020. Il s'inscrit dans une problématique environnementale majeure pour les pays en développement qui peinent à mettre en place des systèmes de collecte et de tri efficaces. Il devrait permettre également à de nombreuses entreprises françaises disposant d'une réelle expertise dans ce domaine de se positionner sur les marchés émergents. Selon le nombre de projets de qualité à financer, l'enveloppe FASEP pourrait être mobilisée à hauteur de 10 M€.

Pour 2021, le niveau des AE est à 25 M€ et celui des CP est à 29,5 M€.

#### Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) :

Ce fonds a été créé en 2013 dans un contexte de recentrage et de recherche d'une plus grande efficacité de l'aide au développement française, afin de compléter la panoplie d'outils disponibles. Cet outil financier a pour finalité de répondre aux demandes et besoins d'expertise française des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire à croissance rapide, tout en créant les conditions favorables aux intérêts économiques français. Il permet ainsi de financer des programmes de coopération technique tels que de l'assistance technique résidente, de l'expertise court-terme, des actions de formation, des partenariats stratégiques entre institutions publiques, etc., sur un champ sectoriel prioritaire, comme la croissance verte et solidaire ou la gouvernance économique et financière. Le FEXTE vise in fine à établir un environnement institutionnel, normatif et technique propice au choix d'une offre française, dans des secteurs où ses avantages comparatifs sont établis.

Pour 2021, le niveau des AE est à 30 M€ et celui des CP est à 11,5 M€.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

### Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) :

La France s'est engagée à soutenir le renforcement des capacités commerciales des pays en développement au travers du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) géré par l'Agence française de développement (AFD). Cet engagement résulte de ceux pris par l'Union européenne en décembre 2005 à la conférence ministérielle de Hong Kong visant à augmenter substantiellement l'aide au commerce des pays en développement. Par ailleurs, l'aide au commerce, comme l'ensemble de l'Aide publique au développement (APD), doit cibler en priorité les pays pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne.

Le PRCC, initié en 2002 entre la Direction générale du Trésor et la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM), d'une part et, d'autre part, l'AFD qui gère le dispositif pour le compte de l'État, a été renouvelé en 2006, 2009, 2013 puis 2016. Les évaluations menées respectivement en 2009 et 2016 ont montré que le programme répond aux besoins des bénéficiaires et qu'il constitue un produit phare de l'aide au commerce française, connu des acteurs locaux et des autres bailleurs. En conséquence, le PRCC a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans à partir de 2020. La durée de vie de ces projets s'inscrit dans une temporalité longue, cohérente avec l'objectif de renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage faibles, voire très faibles.

Le PRCC propose une grande flexibilité thématique (s'articulant principalement autour de la démarche qualité, du soutien aux structures collectives et de la facilitation des échanges) et une ouverture large en termes de partenariat. Le portefeuille d'activité démontre qu'un projet issu du PRCC est généralement multi-facettes: formation, organisation/support aux groupements professionnels et structures institutionnelles, certifications et mises en place d'indications géographiques, qui sont le signe d'une démarche structurante et intégrée.

Pour le PLF 2021, aucune nouvelle Autorisation d'engagement (AE) n'a été octroyé, le niveau des CP est quant à lui, de 4,5 M€.

### P134 DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RÉGULATIONS

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>147 800 847</b>	<b>147 286 786</b>	<b>143 155 113</b>	<b>143 555 113</b>	<b>140 205 113</b>	<b>140 205 113</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 134 concourt au développement des entreprises à l'export et à la promotion du territoire français auprès des investisseurs étrangers. Pour ce faire, il s'appuie essentiellement sur Business France, dont les activités consistent à la fois à aider les entreprises implantées en France à exporter et les entreprises étrangères à s'installer en France, dans une démarche d'efficacité et de résultats.

L'accompagnement à l'international des PME et des ETI se traduit également par des dispositifs de soutien à l'export par le biais de Bpifrance Assurance Export. Le programme 134 retrace la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de cette mission.

### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les activités de Business France s'organisent autour de plusieurs axes, parmi lesquels : i) favoriser le développement international des entreprises implantées en France et leurs exportations ; ii) valoriser et promouvoir l'attractivité de la France, de ses entreprises et de ses territoires ; iii) proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer l'image de la France à l'international.



Bpifrance Assurance Export propose aux entreprises un ensemble de solutions, de garanties publiques couvrant toutes les phases de développement des entreprises à l'exportation.

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CREDITS SONT IMPUTES

L'action 7 a quatre objectifs :

- l'information et le soutien des entreprises françaises, notamment les PME et ETI, afin de favoriser leur internationalisation et leur développement sur les marchés extérieurs ;
- la prospection d'investissements étrangers ;
- la promotion du territoire français auprès des investisseurs internationaux susceptibles de s'y implanter ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour améliorer l'image de la France à l'international.

Cette action finance ainsi l'activité de Business France, qui agit en liaison avec le réseau des services économiques de la DG Trésor, dont les crédits sont portés par le programme 305 « Stratégies économiques », ainsi que la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de la gestion pour le compte de l'État des garanties publiques à l'export et, de manière plus marginale, de la Caisse Française de Développement Industriel (CFDI).

Elle finance par ailleurs la participation du ministère de l'économie, des finances et de la relance aux événements contribuant au développement de l'économie française à l'international et à l'attractivité de la France.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'action porte les crédits suivants :

### 1 - Subvention pour charges de service public allouée à Business France (87,62 M€ pour 2021)

Business France participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de soutien à l'internationalisation de l'économie française par :

- le développement international des entreprises, en particulier les PME et ETI, implantées en France et de leurs exportations sur les marchés internationaux et notamment ceux des secteurs prioritaires à l'export ;
- la gestion, la promotion et le développement du Volontariat international en entreprises (VIE), contribuant à la formation de jeunes actifs - notamment français - ayant acquis une expérience à l'international ;
- le développement de projets d'investissements étrangers en France par la détection de projets et la prospection d'investisseurs étrangers industriels et financiers, y compris pour la reprise d'entreprises en difficulté, en concertation avec les territoires, au service du développement économique, de la création et du maintien d'emplois en France ;
- la promotion de l'image économique de la France et de ses territoires à l'international.

**En 2021, les crédits à Business France s'élèvent à 87,62 M€ au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) issue du programme 134, définie dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2018-2022. L'Agence bénéficiera par ailleurs de crédits additionnels au titre du volet export du plan de relance.**

Business France reçoit annuellement deux autres subventions :

- une subvention pour charges de service public (SCSP) versée à partir du programme 112 « Aménagement du territoire » dont le responsable de programme est la Direction générale des collectivités locales au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- une subvention issue du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » mis en œuvre par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

## **2 - Rémunération de Bpifrance Assurance Export, au titre de ses prestations réalisées pour le compte de l'État, et de la CFDI (51,65 M€ en AE et CP)**

Cette dotation budgétaire correspond essentiellement à la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de la gestion des garanties publiques à l'export et à des projets d'investissement informatique qui sont validés et contrôlés par l'autorité de tutelle. Elle pourra également être mobilisée pour financer certaines dépenses en lien avec le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur », telle la rémunération de la Caisse française de développement industriel (CFDI) pour la gestion des garanties à la construction navale.

Les flux financiers liés aux garanties octroyées sont, pour leur part, retracés sur le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur ».

## **3 – Évènements contribuant au développement de l'économie française à l'international et à l'attractivité de la France (0,94 M€ en AE et CP)**

Cette dotation permet de financer l'organisation d'évènements en faveur du développement à l'international des entreprises françaises et de l'attractivité du territoire.

L'Exposition universelle à Dubaï sur le thème « Connecter les Esprits, Construire le Futur », initialement prévue d'octobre 2020 à avril 2021, a été reportée en raison de la crise sanitaire, et se tiendra du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022. L'État a confié à la Compagnie française des expositions (COFREX), le mandat d'assurer l'exécution du pavillon et de porter la participation française, sur le fondement de financements provenant d'acteurs publics et privés. La participation initiale du ministère de l'économie, des finances et de la relance s'élève à 6 M€ pour la période 2018-2021, dont 0,6 M€ pour 2021 afin notamment de financer les premiers contrats conclus par la COFREX (communication-marketing, conception-réalisation) ainsi que les dépenses de fonctionnement de la structure. Le report d'un an de l'exposition (prolongeant les frais de fonctionnement et les frais de maintenance du pavillon) et les contraintes sanitaires imposées au chantier de construction devraient entraîner un surcoût dont le montant total et la répartition entre les quatre ministères participants ne sont pas encore arrêtés.

En outre, 0,34 M€ sont prévus au titre de la participation du ministère de l'économie, des finances et de la relance à différents évènements concourant au développement à l'international des entreprises françaises et de l'attractivité du territoire.

### **SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

Business France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il s'appuie sur 1 434 ETPT sous plafond à la fin de l'année 2019 répartis entre son siège en France (639 ETPT) et son réseau à l'étranger (795 ETPT). Il est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'économie, de l'Europe et des affaires étrangères et de la cohésion des territoires. La direction générale du Trésor (DG Trésor) assure l'exercice de la tutelle pour le ministre chargé de l'économie.

En 2019, Business France a dépassé sensiblement ses principaux objectifs. L'agence a accompagné 10 313 entreprises à l'international et dépassé l'ambition de 16 400 missions de VIE, dont près de 6 500 au sein de PME et ETI. En outre, Business France a permis de faire aboutir 773 projets d'investissements étrangers en France permettant de créer ou maintenir 21 720 emplois.

Business France est au cœur de la réforme de l'internationalisation de l'économie française annoncée par le Gouvernement au début de l'année 2018, laquelle permettra de rationaliser et simplifier les dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'international et de prospection des projets d'investissements étrangers, tout en dégageant des économies. Cette réforme, pilotée par Business France, s'accompagne d'une réorganisation de ses activités à la fois sur le territoire français et à l'étranger, du déploiement de nouveaux outils numériques et d'une collaboration et mutualisation accrues avec les divers acteurs compétents en matière d'internationalisation des entreprises. Dans ce contexte, Business France a signé en 2018 avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2022. Ce contrat fixe à l'agence des objectifs dans chacun de ses métiers, reflète les différents axes de la réforme en cours et lui garantit, en contrepartie d'engagements en matière de gestion, la prévisibilité de la trajectoire de ses subventions publiques, facilitant la bonne mise en œuvre de cette réforme.

Suite à la crise sanitaire et économique liée à la covid-19 fortement perturbatrice des échanges mondiaux, plusieurs des objectifs fixés à Business France ne devraient pas pouvoir être atteints (nombre d'entreprises accompagnées ; nombre de missions VIE, nombre de projets détectés). L'agence, en lien avec la Team France export (TFE), a toutefois mobilisé ses équipes afin de proposer de nouvelles formes de prospection et de démarchages internationaux (digitalisés ou avec le relais de ses bureaux sur place) et a développé une veille-information précise et gratuite sur les marchés étrangers au bénéfice des entreprises exportatrices.

En 2021, Business France prendra une part active au plan de relance. Ce plan comporte un volet export dont une partie de la mise en œuvre incombe à l'agence, portant création i) de nouveaux services de veille et de prospection sur les marchés, ii) d'un dispositif de soutien financier aux PME souhaitant repartir à l'export (chèques relance export et chèque VIE), (iii) de campagnes de communication et de promotion de la marque France. Le renforcement des outils digitaux de soutien à l'export fera également partie de ce plan de relance.

### P305 STRATÉGIES ÉCONOMIQUES

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P305 – Stratégies économiques</b>	<b>399 532 661</b>	<b>393 711 428</b>	<b>384 416 535</b>	<b>386 816 535</b>	<b>395 265 990</b>	<b>395 840 990</b>

#### PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme 305 « Stratégies économiques » concourt à la conception et à la mise en œuvre des politiques économiques et financières, afin de favoriser le retour à la croissance durable et équilibrée de l'économie française visant notamment à assurer le plein emploi et le retour à l'équilibre des finances publiques.

Il contribue à l'élaboration de prévisions économiques et à l'analyse des perspectives économiques nationales, européennes et internationales. Il participe à la définition d'un corpus juridique clair et accessible encadrant l'activité économique et permettant une transposition rapide des directives européennes en droit français. La finalité du programme est également d'assurer un traitement efficace des situations de surendettement via les moyens alloués à la Banque de France qui effectue cette mission pour le compte de l'État.

Ce programme est structuré autour de quatre axes :

- l'analyse des évolutions macro-économiques et de la prévision de croissance, d'inflation, de dépenses et de recettes fiscales ;
- l'activité normative, notamment dans la transposition de la norme européenne dans le droit français ;
- l'activité régaliennne économique et financière internationale assurée par le réseau des services économiques ;
- le traitement efficient du surendettement par la Banque de France.

#### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La DG Trésor défend les intérêts économiques nationaux en Europe et dans le monde, en lien avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour ses compétences relatives au commerce extérieur. A ce titre, elle participe aux négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales et supervise l'aide économique et financière au développement. Elle assure le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

La DG Trésor exerce notamment la tutelle de l'Agence française de développement (AFD), de Bpifrance Assurance Export, de Business France et d'Expertise France.

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'action 01 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen », mise en œuvre par la DG Trésor, porte notamment les moyens relatifs aux négociations commerciales financières, bilatérales et multilatérales, à la définition et la mise en œuvre de l'aide au développement, ainsi qu'au soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

L'action 02 « Développement international de l'économie française » porte une partie des dépenses du réseau international de la DG Trésor. Constitué de 31 circonscriptions, placées sous l'autorité des chefs des services économiques régionaux chargés de coordonner et d'animer l'activité des services économiques des ambassades de leur zone de compétence, ce réseau a pour missions :

- l'analyse ainsi que la veille économique et financière de l'environnement économique international ;
- le conseil et la prévision pour l'information du Gouvernement, les prises de position internationales, la préparation des entretiens ou déplacements du président de la République ou des membres du Gouvernement ;
- les études comparatives internationales, pour la conduite des politiques publiques ;
- le soutien aux entreprises, notamment par la surveillance des conditions d'accès au marché et l'appui aux grands contrats.

Ces services peuvent également être sollicités, en tant que de besoin, par les autres ministères et administrations ayant vocation à connaître de questions à caractère économique. Les services économiques exercent leur mission d'appui aux entreprises dans le respect des dispositions du décret relatif aux attributions de Business France, opérateur rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qu'ils peuvent représenter dans les pays où Business France ne dispose pas de bureau, pour l'accomplissement de ses missions à l'étranger.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Depuis le 1er janvier 2019, les dépenses courantes des services économiques (fournitures, téléphonie, frais de réception, documentation), les dépenses de déplacement (y compris les congés administratifs) et les dépenses pour acquisition et entretien de véhicules sont portées par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » mise en œuvre par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

La gestion du parc immobilier (bureaux et logements) étant transférée à ce ministère, également depuis le 1er janvier 2019, les dépenses immobilières en fonctionnement (loyers, charges et travaux mineurs) et en investissement (travaux lourds) sont intégralement transférées sur le même programme 105.

Les crédits maintenus sur l'action 2 du programme 305 couvrent principalement les dépenses gérées par l'administration centrale de la DG Trésor : frais de changement de résidence des agents, dépenses informatiques, paiement de prestations de la Banque de France, prise en charge de la couverture sociale des Volontaires internationaux en administration (VIA) et dépenses de formation spécifiques aux agents des services économiques.

## P114 APPELS EN GARANTIE DE L'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P114 – Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)</b>	<b>76 739 055</b>	<b>76 739 055</b>	<b>276 100 000</b>	<b>276 100 000</b>	<b>2 504 800 000</b>	<b>2 504 800 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 114 « Appels en garantie de l'État » porte les dépenses budgétaires qui découlent de la mise en jeu des garanties octroyées par l'État ; il est constitué de crédits évaluatifs (art. 10 de la LOLF). Ces garanties sont de natures diverses et contribuent ainsi à la mise en œuvre de politiques figurant dans des programmes du ministère de l'économie, des finances et de la relance, dont le développement des entreprises, le soutien à l'exportation et l'aide économique et financière au développement.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'objectif principal de ces garanties publiques est d'apporter un appui de nature financière aux entreprises françaises exportatrices. L'intervention de l'État au moyen de garanties dans la structuration financière des contrats à l'étranger et dans les démarches de prospection des entreprises se révèle souvent nécessaire en raison de la durée de ces contrats, de leur montant et du risque de contrepartie, que le marché privé ne peut ou ne veut pas prendre en charge seul.

Ces garanties sont retracées sur le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur », créé par l'article 47 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, qui reproduit – à l'exception de la ligne Garantie de taux d'intérêt Natixis – la présentation de l'action 04 de ce programme. Des abondements depuis le programme 114 viennent compenser l'évolution du solde du compte de commerce en fonction de la perception de primes ou de récupérations et du versement d'indemnités de sinistres. La rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de sa mission est quant à elle dorénavant retracée à l'action 7 du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie ».

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'action 04 « Développement international de l'économie française » se décompose en sept domaines (sous-actions), qui correspondent chacun à un instrument (ou type d'instrument) mis à la disposition des exportateurs par l'État : assurance-crédit, assurance prospection, garantie de change, garantie de risque économique, garantie de stabilisation de taux d'intérêt, garantie du risque exportateur, dispositifs CAP Francexport et CAP Francexport +. Ces garanties publiques sont des instruments essentiels qui couvrent des risques que le marché privé ne peut pas prendre en charge.

Ces dispositifs permettent aux entreprises de mieux faire face aux risques liés à leur développement à l'international. Ils se répartissent en deux catégories :

- les procédures prévues aux articles L. 432-1 à L. 432-5 du code des assurances (assurance-crédit, garantie des projets stratégiques et assurance investissement, assurance prospection, garantie de change, garantie du risque économique, garantie du risque exportateur, dispositifs CAP Francexport et CAP Francexport +) ; elles sont gérées par Bpifrance Assurance Export, filiale du groupe Bpifrance SA, qui intervient au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État ;
- la procédure de stabilisation de taux d'intérêt de crédits à l'exportation, prévue à l'article 41 de la loi n° 97-1239 du 29 décembre 1997 de finances rectificative pour 1997. Natixis gère cette procédure, avec la garantie de l'État.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant de transactions commerciales, les exportateurs sont en général en situation de concurrence et les conditions de garantie accordées sont un des éléments décisifs de l'offre financière de la société. Les procédures de soutien public couvrent les besoins rencontrés par les exportateurs aux différents stades de leur démarche, de la prospection de nouveaux marchés à la négociation des contrats commerciaux et à leur financement.

L'augmentation des crédits au titre de l'export entre 2020 et 2021 s'explique principalement par le fait que depuis 2019, l'assurance prospection était financée en partie par le programme 114 et en partie par un recours aux excédents de l'assurance-crédit. A partir de 2021, l'assurance prospection sera intégralement financée par le programme 114 afin de sécuriser cet outil tout particulièrement important pour les PME.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

### P851 PRÊTS DU TRÉSOR À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	200 746 093	187 363 034	1 000 000 000	367 073 330	1 000 000 000	461 558 150

#### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif la mise en œuvre d'une aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services produits en France.

#### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ces financements, qui relèvent de la politique de soutien à l'export, sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement et qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française ;
- les prêts directs (non concessionnels), permis depuis l'élargissement du dispositif prévu par le décret n° 2015-726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les Objectifs de développement durable (ODD) depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de la limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, de la santé, du numérique et de l'agriculture.

#### PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'utilisation de ces crédits doit respecter les règles de l'OCDE en matière de crédits à l'exportation. Ces règles fixent notamment, pour les prêts concessionnels, un niveau minimum de concessionnalité et, pour les prêts directs, un taux d'intérêt minimal.

Les pays éligibles aux prêts concessionnels liés sont définis par les règles relatives aux crédits d'aide de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. Les prêts non concessionnels sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus.

## REPRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme est doté de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).

### Autorisations d'engagement (AE) :

Pour 2021, 1 Md€ est prévu. Cette enveloppe s'inscrit dans le cadre d'un effort majeur de mobilisation pour l'export, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Celui-ci doit toutefois se faire avec un impact sur les finances publiques moindre que par le passé, grâce à une réforme de cet outil: cette montée en charge progressive des prêts du Trésor portera à la fois sur les prêts directs et sur les prêts concessionnels en soutien à des projets verts. Ce montant élevé se justifie d'une part, par des besoins de financement de projets d'infrastructure compatibles avec les Objectifs de développement durable dans un grand nombre de pays émergents, notamment dans les pays du Maghreb, d'Afrique occidentale et en Asie. D'autre part, l'opportunité de recourir aux prêts, concessionnels ou non, comme instrument de politique industrielle à l'export, en complément des mesures de redressement productif sur le territoire national, permet à nos entreprises d'acquérir des références sur les marchés porteurs grâce à son caractère lié et contribue à la compétitivité de l'offre française à l'international.

### Crédits de paiement (CP) :

Pour 2021, le montant de CP prévu (461,55 M€) prend en compte les besoins de financement sur la base des estimations de tirages. L'évolution des CP correspond à la montée en puissance progressive, en fonction des besoins de paiement induits par la réalisation des projets, et engendre mécaniquement un délai entre les engagements et les paiements, qui s'effectuent sur une base pluriannuelle.

Les demandes de CP pour 2021 reposent sur des estimations des tirages au titre des protocoles déjà signés ou restant à signer en 2020.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Les décisions de financement sont prises par les ministres chargés de l'économie et des finances sur avis d'un comité interministériel présidé par la Direction générale du Trésor. A titre d'exemple, en 2019, des protocoles ont notamment été signés sur des projets de montants importants avec l'Ukraine (alimentation en eau potable de la ville de Marioupol) et la Mongolie (livraison de véhicules d'incendie et d'hélicoptères de secours).

Ces accords inter-gouvernementaux sont mis en œuvre par la Direction des activités institutionnelles de Natixis, agissant au nom et pour le compte de l'État français, dans le cadre d'une convention avec l'emprunteur.

## P302 FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	229 848 801	230 156 814	247 849 820	247 088 820	243 919 751	243 589 245

### - Evolution des crédits entre la loi de finances initiale pour 2020 et le projet de loi de finances pour 2021

Le projet de loi de finances pour 2021 maintient les crédits alloués à l'action 4 « Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement » pour consolider les travaux de prise en compte de l'impact du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) sur les missions de la douane et améliorer la coordination des contrôles portuaires. Les investissements informatiques resteront en 2021 élevés afin de poursuivre les travaux de

développement des applications de dédouanement, notamment les évolutions liées au Code des douanes de l'Union (CDU) qui permettront la complète dématérialisation des échanges de données entre les autorités douanières des États membres et les opérateurs économiques, ainsi qu'entre ces autorités douanières elles-mêmes. Des crédits seront également dédiés au développement du SI Brexit pour l'intégration des déclarations d'exportation et les données ICS (*Import control system*).

Ce système d'information est la traduction informatique du concept de frontière intelligente élaboré et déployé par la douane pour répondre aux enjeux du Brexit.

De plus, les crédits alloués au projet France Sésame (Point de Contact Unique Portuaire) permettront de développer une plateforme unique des contrôles réalisés par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) afin d'améliorer la coordination interministérielle des contrôles et de fluidifier de la circulation des marchandises portuaires.

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME 302

Au sein de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », le programme « Facilitation et sécurisation des échanges » regroupe les moyens de fonctionnement affectés à la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour l'exercice de ses missions.

Les missions de la DGDDI sont articulées autour de trois axes : intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs, soutenir le développement des entreprises à l'international, et améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'accompagnement des entreprises à l'international demeure une priorité de la douane en 2021. Afin d'améliorer l'attractivité du territoire national et soutenir la compétitivité des entreprises, la DGDDI poursuivra son engagement auprès des entreprises en offrant un cadre sécurisé et cohérent aux opérations du commerce international.

Ce cadre sécurisé est d'abord favorisé par la délivrance des rescrits permettant aux opérateurs de bénéficier d'une réponse de l'administration des douanes quant à l'interprétation d'un texte fiscal ou sur l'interprétation d'une situation de fait au regard du droit fiscal. Ces rescrits sont également applicables aux opérations d'importation et d'exportation, à travers la délivrance des renseignements tarifaires contraignants, des renseignements contraignants sur l'origine ou des avis de valeur en douane dans le cadre du code des douanes de l'Union.

Les travaux de la DGDDI visent également à poursuivre la dématérialisation de l'ensemble des formalités déclaratives afin d'en réduire le coût et les délais pour les opérateurs agissant sur les marchés internationaux. Outre une optimisation des processus administratifs, cet environnement dématérialisé permet également de réaliser les déclarations fiscales nationales dans un cadre sécurisé et efficient.

Ces priorités devront être déployées dans un cadre qui évoluera de façon significative. Tout d'abord, la DGDDI devra poursuivre les mesures mises en œuvre afin d'accompagner les opérateurs dans le cadre du Brexit à l'issue de la période transitoire, qui prendra fin au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la stratégie d'accompagnement des entreprises à l'international devra intégrer le nouveau cadre réglementaire douanier et fiscal en matière de commerce en ligne transfrontalier : fin des franchises fiscales et taxation au premier euro ; mise en place du mini-guichet TVA pour les e-commerçants et les places de marché ; généralisation de la déclaration en douane électronique pour tous les envois de faible valeur.

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur et du plan de relance de l'économie (et plus particulièrement du plan de relance export, auquel la douane est partie prenante), la DGDDI renforcera sa participation aux structures de Team France export. Associée au niveau central à l'élaboration et la mise en œuvre du guichet unique « plate-forme des solutions », elle jouera un rôle actif au sein de ces structures en région, afin de permettre aux entreprises exportatrices de gagner en rapidité et en fluidité dans leurs opérations douanières et logistiques.



Enfin, la DGDDI continuera de jouer un rôle clé dans le suivi des résultats du commerce extérieur français puisqu'elle est en charge, via son Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), de la production du chiffre du commerce extérieur de la France.

## P144 ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>889 419</b>	<b>889 924</b>				

Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » n'est plus concerné par ce document de politique transversale. En effet, dans le cadre des travaux relatifs à la réforme des missions de l'État « Action publique 2022 », les crédits ont été transférés au ministère de l'Europe et des affaires étrangères à compter de l'exercice 2020.

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « Défense », le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les actions contribuant à éclairer le ministère sur son environnement présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France.

La directrice générale des relations internationales et de la stratégie est responsable du programme 144, en cohérence avec les responsabilités qu'elle exerce par ailleurs en matière de stratégie d'influence internationale du ministère, de prospective et de stratégie de défense.

Les crédits du programme 144 sont mobilisés pour les actions suivantes :

- rechercher, analyser, synthétiser et diffuser le renseignement d'intérêt national ou de défense recueilli par les services à partir de leurs moyens propres ou auprès de partenaires étrangers ;
- élaborer des études et des propositions en matière de prospective stratégique, tout en assurant le rayonnement de la pensée stratégique française dans le monde ;
- définir les systèmes de forces futurs ;
- constituer, entretenir et développer la Base industrielle et technologique de défense (BITD) tout en assurant sa cohérence ;
- orienter et conduire la diplomatie de défense.

La conduite des actions du programme est répartie entre la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) responsable de ce programme, l'Etat-major des armées (EMA), la Direction générale de l'armement (DGA), la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

### PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTÉS

Les crédits du programme 144 correspondant au développement international de l'économie française et au commerce extérieur étaient imputés sur l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense ». Cette action relève directement de la DGRIS au titre de ses responsabilités en matière de coordination de l'action internationale du ministère des armées et de définition de sa stratégie d'influence internationale. L'action 8 couvre notamment le fonctionnement et les activités des missions de défense au sein des ambassades de France (attachés de défense et leurs adjoints).

## P219 SPORT

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Développement du sport de haut niveau	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le sport est un secteur économique en pleine croissance en France et à l'étranger, particulièrement résilient à la crise économique, dynamisé notamment par l'accueil de grands événements sportifs. De plus, la France possède des entreprises leaders et innovantes sur les marchés du sport qui s'exportent relativement bien à l'étranger. Elles participent indirectement de la valorisation de la France à l'international et doivent être intégrées dans notre démarche de diplomatie sportive.

Le programme « Sport » promeut, dans un cadre sécurisé et de qualité, la pratique physique et sportive pour tous et à tout niveau. Une des orientations du programme 219 concerne le développement de l'économie du sport et de l'emploi dans le secteur du sport.

A ce titre, plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées comme la mise en place de la démarche de sport à l'export avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et la Direction générale du Trésor (DGT), le soutien à l'accueil en France de grands événements sportifs internationaux, ou encore le lancement en juin 2016 d'un observatoire de l'économie du sport afin de mesurer la rentabilité socio-économique des investissements sportifs et d'orienter au mieux les politiques publiques mises en œuvre.

Plus largement, ces actions se regroupent au sein de la filière « sport » portée conjointement par la Direction générale des entreprises (DGE), la DG Trésor et la direction des sports. Elle vise à renforcer la coopération entre les acteurs ainsi qu'à diffuser l'innovation et structurer une offre à l'international.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Pour l'ensemble de ces missions à l'international, le ministère chargé des sports sollicite fortement la DG Trésor et le MEAE (l'ambassadrice déléguée pour le sport) qui s'impliquent fortement dans la réussite du programme.

Mais d'autres acteurs sont aussi présents pour mener à bien le programme 219, comme Business France concernant la structuration d'une offre à l'international et la mise en place de clubs sport.

A ce titre, la direction des sports a signé une convention avec Business France afin de favoriser la visibilité à l'international des entreprises évoluant sur les marchés de l'économie du sport.

D'autres acteurs, de par leur présence au sein de l'observatoire de l'économie du sport (suivi et financement d'études), comme l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL), l'association nationale des élus du sport (ANDES), l'Agence Nationale du Sport ou encore le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), participent à la structuration de ce secteur en France et à l'international.

Au regard de la crise sanitaire que traverse le monde, la politique d'accompagnement des acteurs français à l'international par le ministère chargé des sports s'avère être indispensable afin de soutenir leurs attractivités et renforcer la position de la France comme acteur incontournable sur les marchés économiques du sport.

Une dotation de **0,2 M€ en AE et en CP** en PLF 2021 permettra de financer la réalisation d'études dans le champ du sport, notamment dans le cadre du contrat de filière sport.

## P112 IMPULSION ET COORDINATION DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>5 227 956</b>	<b>5 227 956</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>

Le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » vise à préparer et à mettre en œuvre les décisions du Gouvernement en matière d'aménagement, d'égalité et de compétitivité des territoires, aussi bien en faveur des territoires les plus performants qu'en appui à ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

Il se caractérise par une forte dimension interministérielle tant dans les réflexions préparatoires que dans la nature des actions engagées. Il concourt, dans le cadre d'une vision nationale et dans une perspective de développement durable, à la réalisation de deux objectifs :

- renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires ;
- assurer la cohésion et l'équilibre des territoires et favoriser leur développement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le programme 112 est placé sous la responsabilité de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et géré par la nouvelle sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire (SDCAT). Pour mener à bien son action, la DGCL travaille étroitement avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et s'appuie, en région, sur les secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR) ainsi que sur les commissaires de massifs.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La DGCL assure conjointement avec le ministère de l'économie, des finances et de la relance et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères la tutelle de Business France, opérateur du programme 112. L'objectif de cet opérateur, issu de la fusion de l'agence française pour le développement international des entreprises (UbiFrance) et de l'agence française pour les investissements internationaux (AFII), est de prospecter et d'accueillir les investissements internationaux en France et d'assurer ainsi le lien nécessaire entre la recherche d'investissements étrangers et l'aménagement du territoire. La prospection des entreprises étrangères vise en effet à diversifier le potentiel économique français et à conforter les fonctions économiques des métropoles, sans oublier les régions en mutation. L'action extérieure de Business France s'inscrit donc dans la politique d'attractivité de la France et de ses territoires. Dans ce cadre, un des objectifs de Business France est de favoriser la création d'emplois induits par les investissements en France d'entreprises internationalement mobiles.

Par ailleurs, le programme « Territoires d'industrie », porté par l'ANCT participe également aux politiques de développement international de l'économie française et au commerce extérieur en particulier à travers son partenariat avec le projet « sites industriels clés en main ». Mis en œuvre depuis janvier 2020, cette action vise à faciliter l'implantation d'activités industrielles, par des investisseurs industriels étrangers notamment, tout en optimisant des sites existants sur le territoire.

Le programme 112 ne contribue pas spécifiquement au développement de cette action mais assure son soutien grâce à la subvention pour charge de service public attribuée à l'ANCT.

## ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTÉS

L'action 13 « Soutien aux opérateurs » du programme 112 a vocation à regrouper les opérateurs financés par le programme 112, dont Business France, qui se voit à ce titre verser une subvention pour charges de service public.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Ce programme s'appuie sur plusieurs services ou organismes liés à la DGCL. Les relations avec Business France sont encadrées par un contrat pluriannuel qui définit ses objectifs et ses indicateurs de performance. Pour l'accomplissement de ses missions en France, notamment de sa mission d'accueil des investisseurs internationaux et de suivi des projets d'investissement, Business France agit, en lien avec la DGCL, en coopération avec les représentants de l'État dans les régions et les collectivités et établissements territoriaux en charge du développement économique.

La coopération au niveau régional fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec chaque région. L'agence s'appuie sur un réseau de partenaires territoriaux parmi lesquels figurent notamment les agences régionales de développement, afin de proposer une chaîne de compétences aux investisseurs.

## P146 ÉQUIPEMENT DES FORCES

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2019		LFI + LFRs 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P146 – Équipement des forces	3 913 286	4 105 526	4 668 563	4 909 427	4 057 200	4 057 200

Les crédits indiqués sont ceux de l'opération budgétaire « Promotion des exportations »

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 146 « Équipement des forces » vise à mettre à disposition des armées les armements et matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions. Il concourt par ailleurs au développement et au maintien des savoir-faire industriels français ou européens.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 146 contribue à la promotion des exportations au travers de ses dépenses relatives au soutien des industriels français dans les salons d'armement.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux exportations, la Direction générale de l'armement (DGA) organise des séminaires industriels ou des salons d'armement pour aider à la promotion de matériels d'armement à l'étranger.

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

La sous-action 11-89 « Fonctionnement et soutien DGA » couvre notamment les activités de promotion des exportations.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les dépenses du programme 146 générées par la promotion des exportations sont des dépenses de fonctionnement et d'intervention (titres 3 et 6).

La masse salariale associée aux effectifs DGA en charge de cette activité est supportée par le seul programme 212 « Soutien de la politique de la défense » qui pilote toutes les dépenses de titre 2 du ministère des armées.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La Direction du développement international de la DGA (DGA/DI) est responsable de la mise en œuvre des actions de promotion des exportations précitées.

Elle contribue notamment à l'invitation des autorités étrangères, en liaison avec plusieurs parties prenantes (industriels, états-majors, cabinet du ministre des armées, attachés de défense ou d'armement français en poste à l'étranger).

La direction du développement international de la DGA (DGA/DI) participe également à l'optimisation des coûts des salons en veillant à rechercher le meilleur rapport qualité-prix dans tous les domaines d'intervention, en apportant au Service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC), puis à son successeur, les éléments nécessaires à l'élaboration des différents types d'appels d'offres, et en proposant des solutions nouvelles pour mieux atteindre les objectifs fixés.

En outre, la DGA/DI assure la réalisation et la mise en place des moyens nécessaires à l'action des responsables du ministère des armées dans la préparation de l'accueil des délégations, au travers notamment de la gestion des agendas des autorités françaises, en apportant le soutien nécessaire à la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICO) dans les messages de communications du ministère, et en mettant des documentations et objets promotionnels à la disposition des délégations étrangères dans le cadre des salons français et étrangers.